N° 102. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Samedi 13 Avril 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34 — ÉDITION DU MATIN — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant : C. THÉNÉSY

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS 1 fr. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

NOUVELLES DU JOUR

12 avril.

Virements irréguliers et mandats fictifs ont vécu! On peut, du moins, espérer que de longtemps les fonctionnaires placés à la tête de nos administrations ne seront tentés de recourir à ce procédé d'un usage si commode pour les comptables indépendants.

Formellement condamnée devant l'Assemblée nationale, proscrite par le gouvernement, répudiée par ceux-là même dont la complaisance en avait encouragé l'application, la théorie des mandats fictifs était, hier encore, publiquement désavouée par les membres du conseil général de l'Eure. Une dépêche de ce matin nous informe qu'à la séance solennelle de la cour des comptes tenue hier, le procureur général, M. Petitjean, a repris, à son tour, le thème qui avait déjà fourni à M. Pouyer-Quertier le sujet de développements oratoires si remarqués.

Avec non moins d'énergie que n'en a déployé l'ancien ministre des finances devant le conseil général de l'Eure, M. Petitjean a condamné les mandats fictifs et s'est attaché, nous le supposons — n'ayant pas le texte de son discours sous les yeux — à dégager, en cette délicate matière, la responsabilité de la cour des comptes.

Sans douter de la sincérité de M. Pouyer-Quertier, nous estimions que le désaveu tardivement infligé par le président du conseil général de l'Eure aux errements financiers de l'empire manquait de l'autorité suffisante pour produire sur le personnel administratif une impression salutaire. La mercuriale du procureur général près la Cour des comptes vient donc à point pour corroborer l'effet moral qu'a produit la retraite obligée de notre ancien ministre des finances.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des divers incidents qui ont motivé la suspension des cours de la faculté de médecine de Paris.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, M. Jules Simon avait annoncé que, sur la demande même du professeur dont la conduite était incriminée par les étudiants, une enquête allait être ouverte par les soins du conseil de l'assistance publique.

Cette enquête, qui avait été confiée à une commission composée de MM. Henri Davillier, docteur Guérin, docteur Moissenet, Frémyn et G. Nast, est aujourd'hui terminée. De nombreux témoins ont été entendus, et le procès-verbal de leurs dépositions vient d'être soumis à M. le ministre de l'instruction publique, à l'appui de l'exposé des faits présentés par la commission.

Cet exposé constate que le docteur Dolbeau a soigné, avec le plus grand zèle, tous les malades — fédérés ou non — qui appartenaient à son service de l'hôpital Beaujon. A l'égard du nommé Brédon (c'est le nom du malade qu'on reprochait à M. Dolbeau d'avoir livré) ce dernier a fait preuve de la plus grande condescendance. Il s'est borné à protester contre la falsification et plus tard contre la disparition de la pancarte qui devait, à la sortie de Brédon, être présentée au chef de poste.

Brédon, que l'on disait avoir été fusillé, est ultérieurement revenu à l'hospice pour demander des secours et remercier des soins qui lui avaient été donnés.

En présence de ces faits, la commission conclut « qu'il n'y a pas de suite à donner au fait constaté dans l'enquête à l'égard de M. le docteur Dolbeau, mais qu'il y a lieu d'appeler l'attention de la direction sur les irrégularités qui ont été commises dans l'hôpital et qui expliquent l'animation manifestée par le docteur Dolbeau. »

La réouverture du cours de médecine est annoncée officiellement pour lundi prochain.

Nous nous empressons de reproduire le renseignement suivant, que nous empruntons à la *Gazette de Cologne* :

D'après une correspondance adressée de la Thuringe à ce journal, environ 80 prisonniers de guerre français qui avaient été retenus en Allemagne dans des compagnies de discipline pour fait d'insubordination sont partis ces jours-ci d'Erfurt pour rentrer en France. Il y avait surtout parmi eux des zouaves et des tirailleurs algériens.

D'après le même journal, il n'y a plus en Allemagne qu'une vingtaine de soldats français retenus, les uns par des maladies ou des blessures, les autres par des condamnations pour infractions graves à la discipline imposée aux prisonniers avant la signature de la paix.

A plusieurs reprises déjà, l'attention publique a été éveillée par l'attitude, au moins singulière, de M. de Broglie, notre ambassadeur à Londres.

Toujours en mouvement, et plus souvent à Versailles qu'à Londres, le représentant de la République près la reine d'Angleterre n'a manqué aucune occasion de venir appuyer de son éloquence ou de son vote les attaques dirigées par ses amis de l'Assemblée nationale contre le gouvernement actuel.

On s'est demandé naturellement quel genre de services ce diplomate pouvait être en mesure de rendre au pays qu'il est censé représenter, et dont il ne cesse de combattre le gouvernement; s'il travaillait pour le présent ou pour l'avenir; pour le compte de la République ou pour le compte d'une monarchie *in partibus*. Et il faut bien convenir que la conduite tenue par M. de Broglie était de nature à justifier toutes les défiances.

Nous ne sommes donc pas surpris de lire dans le *XIXe Siècle* que, si la démission de M. de Broglie n'est point encore au *Journal Officiel*, on peut dès à présent la considérer comme un fait accompli.

La presse anglaise apprécie le discours prononcé par M. de Bismarck à l'ouverture du Reischstag de l'empire allemand avec une certaine sévérité, qui se rapproche de l'impression que nous avons nous-même ressentie à la lecture de ce document. Aux yeux du *Morning Post*, la confiance qu'exprime le prince-chancelier dans le succès de la « nouvelle organisation et dans la consolidation de l'Alsace-Lorraine » est démentie par les rigueurs qu'exercent dans les provinces annexées les autorités chargées d'y assurer le respect de la loi allemande.

Quant à la prétention de faire accepter par l'Europe la prussification de l'Allemagne comme « une efficace et suprême garantie des bienfaits de la paix », le *Daily Telegraph* y répond par ces simples mots : « L'Europe n'accepte point les garanties de M. de Bismarck. »

Hélas! pourquoi l'Europe a-t-elle d'abord accepté ses violences?

Le mouvement carliste, provoqué par le résultat des dernières élections espagnoles a eu, paraît-il, plus d'importance que ne l'avaient laissé entrevoir les précédentes dépêches.

Les autorités françaises auraient été amenées, sur la demande du gouvernement espagnol, à prendre des mesures de précaution le long de la frontière. Plusieurs réfugiés carlistes auraient été internés et l'on aurait même intercepté des convois de poudre et de munitions.

Le télégraphe nous a déjà signalé le mouvement qui se produit en Angleterre dans la classe agricole. Dans le Warwickshire, une grève a éclaté, à laquelle ont pris part plus de 2,000 travailleurs. Les fermiers et les propriétaires se liguent pour combattre la grève, mais les travailleurs agricoles rencontrent chez les travailleurs des villes un appui énergique, qui donne au mouvement des proportions inquiétantes.

La lettre de Londres, que nous publions aujourd'hui, trace de cette situation un tableau intéressant sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs.

L'administration municipale de Lyon use en vérité de bien petits moyens. Nous avons reçu, hier à midi, c'est-à-dire trop tard pour que nous pussions la soumettre à un examen, une lettre signée d'un certain nombre de conseillers et d'adjoints et qui semblait devoir répondre à la protestation des membres de la commission du budget. En y regardant de plus près, on voit que cette lettre n'y répond point du tout, puisqu'elle est datée du 9 avril, tandis que la protestation est du 10. Celle-ci reste donc tout entière et nous attendons que les conseillers de la majorité renversent les affirmations très formelles des membres de la commission. Ces derniers déclarent que « le rapport a été *réellement et absolument* lu au conseil » et qu'il « est bien le rapport *officiel* émanant de la commission ; » et ils en appellent aux procès-verbaux du conseil. On ne peut pas être plus précis.

Il y a là, que le conseil nous permette de le lui dire, de sa part une manière de discuter qui serait digne des disciples d'Escobar. Il est possible que le rapport n'ait pas été lu *en bloc*, d'une pièce, dans une même séance; mais il est certain, et les comptes-rendus en font foi, qu'il a été lu et discuté par chapitres, et encore une fois, il est matériellement impossible qu'il en soit autrement.

Mais nous en dirons plus. La question de savoir si ce rapport a été lu en totalité ou en partie n'est en somme que fort secondaire. Ce qui nous importe à un bien plus haut degré, c'est de savoir si les chiffres de ce rapport sont ou ne sont pas exacts, si ses critiques sont ou ne sont pas fondées. On aura beau nous dire que c'est là une « œuvre privée. » Alors même qu'elle le serait il n'en resterait pas moins à examiner si le rapport touche juste ou non. Or, l'administration n'a pas encore renversé un seul des arguments, un seul des chiffres de ce travail, et *elle ne l'a pas même tenté*. Elle a préféré se rabattre sur une question de forme et de procédure, que nous pourrions lui abandonner parce qu'elle est parfaitement secondaire, mais que nous n'abandonnerons pas, parce qu'il ne nous est nullement démontré que l'administration ait raison. Nous attendons qu'il plaise à l'administration de renverser *les chiffres* de la commission du budget, et jusque-là ces chiffres seront pour nous des chiffres officiels, ou, si ce mot chagrine trop MM. les adjoints, des chiffres *authentiques*; ce qui a pour nous une bien plus réelle valeur, n'en déplaise aux *officiels* de l'Hôtel-de-Ville.

Nous recevons aujourd'hui — *et encore à midi, c'est-à-dire lorsqu'il ne nous est plus possible de la communiquer aux intéressés* — la lettre suivante de MM. Causse et Degoulet :

A monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Lyon*,

En réponse à la lettre de MM. Bessières, Bouvet, Farrenc, Gailleton et Valet, de la commission du budget, nous nous bornerons à reproduire l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du 30 janvier 1872 (page 141) adopté le 3 février suivant sans observation.

« Le citoyen Gailleton explique qu'en suite « du vote que vient d'exprimer le Conseil « (maintien à huit millions le chiffe de l'em- « prunt) *la commission du budget n'a pas* « *de rapport spécial à présenter*. Il propose, en « conséquence, de commencer immédiate- « ment la discussion du budget.

« Le Conseil, adoptant cette proposition, le « citoyen Gailleton donne connaissance du « chapitre 1er, *recettes ordinaires*, dont les « articles sont mis successivement aux voix « par le citoyen président. »

Les auteurs du prétendu rapport avaient un moyen très-loyal d'apprendre au public le rôle joué par eux et par chacun des membres du Conseil municipal dans la discussion du budget, c'était de publier et distribuer les procès-verbaux mêmes des séances consacrées à cette discussion.

Nous n'avons pas à démêler les motifs qui les ont déterminés à agir autrement, mais il est juste qu'eux seuls en aient la responsabilité.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

S. CAUSSE.
DEGOULET.

Nous ne pouvons que renvoyer encore une fois les signataires à la majorité de la commission du budget. Mais nous voyons de plus en plus clairement qu'on équivoque dans cette affaire de la manière la plus misérable et qu'on s'amuse à jouer autour des mots d'une façon qui est parfaitement indigne d'un Conseil municipal. Ce sont là de petites roueries administratives qui ne devraient point trouver accès dans une discussion sérieuse. Voyons, messieurs du Conseil, dans quelque forme qu'on ait lu ce rapport, attaquez ses chiffres, renversez ses révélations, si vous le pouvez, mais ne vous amusez plus aux bagatelles de la porte!

Le droit du gouvernement est de nommer les maires des grandes villes. La loi le veut ainsi, et on ne peut aller contre la loi. Mais ce droit n'est pas à ce point absolu qu'il implique le devoir de ne tenir délibérément nul compte des préférences municipales. Comme nous le disions hier, il est clair que tout le monde, bien au contraire, n'aurait qu'à se féliciter d'un choix fait de manière à satisfaire ces préférences, tout en se conciliant avec la responsabilité de l'autorité centrale. Le *Temps* est de notre avis et développe notre pensée avec beaucoup de force. Il s'exprime en ces termes:

Il se passe en ce moment quelque chose d'assez singulier relativement à la nomination des maires. On se rappelle que l'an dernier, lors de la discussion de la loi municipale, la droite, conséquente avec ses tendances décentralisatrices, revendiquait pour tous les Conseils municipaux le droits d'élire ses magistrats. M. Thiers résistait, mais il fut contraint de poser la question de cabinet pour faire maintenir au gouvernement le droit de nommer les maires dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes au-dessus de vingt mille âmes. Il réussit, mais s'il eût expliqué à ce moment que le droit revendiqué par lui impliquait le devoir de nommer des maires qui n'eussent pas la confiance des Conseils municipaux, nul doute que l'Assemblée tout entière, mais surtout la droite, n'eussent protesté avec vigueur. Aujourd'hui, les idées de la droite sont retournées, s'il faut en juger par ce qui vient de se passer à la commisiion de permanence, à propos de la mairie de Château-Chinon.

Le Conseil municipal de cette ville a soumis au gouvernement la liste des candidats qui avaient sa confiance, et M. le ministre de l'intérieur a choisi un des noms de cette liste. Aux termes de la loi, il n'y était certainement pas obligé, mais il n'était pas non plus obligé d'écarter la présentation, et nul homme de bon sens ne l'eût approuvé de rejeter les hommes désignés, par cela seul qu'ils étaient les candidats du Conseil municipal. Dans les communes où l'intervention du pouvoir central est nécessaire, le meilleur candidat est évidemment celui qui jouit à la fois de la confiance du Conseil et de celle du gouvernement. Si le gouvernement s'appliquait à contrarier les sympathies des communes, il créerait des conflits à plaisir, ce qui ne saurait être ni son goût ni son devoir. Les réclamations que le général Ducrot et M. Baze ont élevées de ce chef à la commission de permanence, nous paraissent donc manquer de tout fondement sérieux. Loin d'avoir à tenir pour non avenu le sentiment des conseils, les préfets doivent au contraire s'appliquer à le connaître, et s'y conformer toutes les fois que leur responsabilité ne le leur défend pas absolument.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que si les conseils municipaux sont fondés à indiquer leurs préférences, et si le gouvernement a intérêt à les connaître, les conseils doivent éviter tout ce qui peut donner à leur désignation l'apparence d'une pression ou d'une mise en demeure.

C'est un soin que n'ont pas eu les conseillers municipaux de Lyon qui ont adressé une sorte de sommation publique au préfet, et ont fait entrevoir un refus de concours si leur choix n'était pas ratifié. De tels procédés placent incontestablement le gouvernement dans une situation difficile. Les refus de concours ne doivent d'ailleurs jamais se présumer; ils peuvent être le résultat regrettable d'une impossibilité d'accord, mais cette impossibilité doit être constatée par l'expérience; quand elle est annoncée d'avance, elle s'appelle du parti pris, du mauvais vouloir préconçu. Les esprits de bonne foi attendent les gens à l'œuvre, avant de déclarer qu'ils ne peuvent s'entendre avec eux.

(*Temps.*)

Une dépêche de Philadelphie porte que le cabinet de Washington n'a encore pris aucune décision au sujet de la note de lord Granville, et que les ministres attendraient de savoir ce qui se passera à Genève le 15 avril.

D'un autre côté, la *Liberté* reçoit de Londres à ce sujet une nouvelle importante.

On se rappelle qu'à l'origine, le gouvernement anglais avait refusé d'admettre les réclamations d'indemnités *indirectes* du gouvernement des Etats-Unis à propos de l'affaire de l'*Alabama*, ces réclamations pouvant atteindre un chiffre hors de toute proportion sérieuse.

D'après la *Liberté*, M. Gladstone, tout en accentuant cette attitude dans ses discours et dans ses conversations politiques, aurait tout récemment signé avec les Etats-Unis une convention par laquelle l'Angleterre consent à admettre ces mêmes réclamations *indirectes*, à la condition que le chiffre maximum en sera fixé entre les deux gouvernements d'un commun accord.

Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

Voici l'opinion du *Radical* sur la dernière harangue de M. Gambetta :

« Le rôle que M. Gambetta a eu l'honneur de jouer dans l'histoire nationale, son talent incontestable, le placent dans une telle position que ses discours doivent être des actes. Le discours d'Angers a le défaut de n'être qu'un discours. »

Ce n'est pas la coutume du *Radical* d'avoir aussi radicalement raison dans ses jugements.

L'art de se taire.

Les grands malheurs contiennent de grandes leçons et doivent amener de grandes réformes. Aussi le jour n'est pas éloigné où dans notre beau pays de France il n'y aura plus un électeur qui n'ait fait savoir au public comment il entendait régénérer la société et préparer la revanche de nos armes. Et comme notre suffrage, tout universel qu'il soit, ne l'est pourtant pas autant que le besoin d'écrire et de parler, les nourrices feront bientôt des articles de journaux et les bébés des discours.

Armée, justice, finances, administration, ont été réorganisées suivant les principes les plus variés. Le nombre des projets de toute sorte croît à tout instant. Chacun recommande son système, exalte son invention, prêche son idée ou prône son saint.

Et cependant on n'a pas encore assez remarqué que, pour nous relever, il nous fallait d'abord apprendre à nous taire. Ce n'est pas sans raison que l'étranger nous reproche d'être bavards et légers, car nos hommes d'Etat ont trop souvent laissé échapper de belles occasions de ne rien dire.

Si l'on réunissait en un volume les paroles célèbres, que les événements ont faites regrettables, on aurait l'histoire fort complète des deux dernières années.

Les exemples sont trop récents et trop connus pour qu'il y ait avantage à en citer aucun. Il faut laisser ce soin à ceux dont le métier est d'attaquer les personnes et de salir les réputations.

Mais tout esprit loyal reconnaîtra que les auteurs de certaines phrases malheureuses ne sont pas seuls coupables; ils les ont estimées utiles et même nécessaires, parce qu'ils savaient notre tempérament. Il est difficile de ne point trop parler devant une nation qui a horreur du silence. Ceux qui reprochent le plus durement à Gambetta l'abondance de ses proclamations, ont été les premiers à se moquer du rôle utile et modeste de l'amiral Fourichon. Si nous avions été moins amoureux des beaux discours, nos généraux et nos ministres en eussent été moins prodigues.

Sans doute un gouvernement ne doit pas suivre aveuglément les penchants d'une nation; mais en vérité sont-ils bien coupables les hommes qui, au moment où le salut de la patrie était la loi suprême, ont flatté l'un de nos défauts, l'amour des phrases sonores, espérant y trouver une force? Pour en juger équitablement, il faut tenir compte tout à la fois des circonstances et de notre caractère national.

Ce n'est pas sur un seul que pèse la responsabilité, et ce n'est pas à un seul à profiter des leçons de l'expérience. Tous nous avons à méditer le vieux proverbe : la parole est d'argent et le silence est d'or.

Que les uns apprennent à se taire et les autres à souffrir qu'on se taise. Que le public soit moins impatient, qu'il sollicite moins vivement les déclarations bruyantes et les mots d'éclat; nos hommes politiques seront moins imprudents.

FAIRTRIAL.

LETTRE D'ANGLETERRE

VII.

Londres, 9 avril 1872.

L'activité humaine est incessante, et l'on a dit avec raison que se distraire, c'est uniquement changer de travail. Ce principe doit être vrai, puisque des exceptions viennent en confirmer la règle. En effet, les hommes politiques, ministres, députés ou autres, prennent souvent des congés, assez longs même quelquefois, mais ils n'en continuent pas moins pour cela l'exercice de leur profession. Un homme d'Etat va passer ses vacances de Pâques à la campagne. Vous croiriez qu'il va, comme un simple mortel, se délasser de ses fatigues parlementaires, et se retremper, au sein de la nature renaissante, des ennuis de sa vie factice. Détrompez-vous. Il va, au contraire, continuer en province le discours que la clôture des Chambres de son pays ne lui a pas permis de finir. Et cela est vrai partout, en France, en Angleterre et ailleurs. Un homme politique n'a pas de vie privée. Chaque mot de sa bouche est interprété, et si, par hasard, il se tait un moment, on trouve dans son silence un monde de faits et d'intentions qui l'obligent à parler toute une semaine, pour expliquer pourquoi il s'est tu un jour.

Ces réflexions, que je ne crois pas exagérées, sont surtout applicables aux hommes de l'Angleterre. Dans ce pays classique du parlementarisme, les gens qui exercent une profession politique (laquelle n'est pas toujours une profession libérale), sont bien les plus grands bavards qu'on puisse trouver.

Notons d'ailleurs, en passant, que l'Angleterre est une nation extraordinairement féconde en orateurs. Est-ce le résultat de l'éducation? Est-ce la conséquence d'une langue admirablement claire et fluide. Je l'ignore, et je suis en train de l'étudier. Quoi qu'il en soit, on rencontre ici des gens sans grande instruction, sans prétention aucune à l'éloquence, qui, une fois lancés sur un sujet, vous parlent pendant une demi-heure avec une abondance étonnante, sans jamais se reprendre, sans ralentir une minute leur débit et presque sans faire de gestes. J'ai de fortes raisons pour croire qu'il est plus facile de parler d'abondance en anglais qu'en français, la phrase française exigeant bien plus d'art et de savoir-faire que la phrase anglaise. C'est donc dans ce fait matériel qu'il faudrait aller chercher le secret de l'éloquence britannique. Je dois ajouter que l'étude et la pratique étendent singulièrement les facultés naturelles des Anglais, et leur parlement compte un grand nombre d'orateurs remarquables.

Parmi ces orateurs un des plus fameux est, en ce moment, M. Disraëli, le célèbre *leader* ou chef du parti conservateur en Angleterre. Si le grand Lavater avait pu examiner M. Disraëli, seulement quelques minutes, il vous aurait raconté toute sa carrière et tout l'homme intérieur, sans doute avec la plus fidèle exactitude.

En effet, pas d'homme aux yeux plus expressifs, à la démarche plus révélatrice que M. Disraëli. Dans ces regards perçants dont les paupières viennent voiler l'éclat au mo-

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 13 Avril 1872. — 34

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT.

— Pour commencer, et afin de ne rien laisser traîner derrière nous, nous allons ramasser votre sabre; seulement, comme vous pourriez avoir l'idée de me tomber sur le dos, nous allons marcher à reculons; vous ne viendrez que quand je tirerai la chaîne.

Il exécuta cette manœuvre comme s'il l'avait travaillée pendant plusieurs années et je ramassai le sabre sans courir le moindre danger.

— C'est parfait, maintenant nous allons prendre ce sentier et vous irez devant.

Il s'exécuta encore sans répliquer; de ma main libre je tenais le pistolet à la hauteur de son épaule, et de ma main enchaînée je traînais le cheval par la bride.

Nous suivîmes le sentier pendant dix minutes à peu près, puis, apercevant un amas de blocs de grès rouge, je lui dis de tourner de ce côté.

Mais avant j'accrochai la bride du cheval dans la fourche d'un arbre, de manière qu'il ne pût pas s'échapper.

Nous étions assez éloignés de la route pour qu'on ne nous entendît pas; le bois était épais; les rochers offraient un bon abri, je m'arrêtai là pour briser ma chaîne.

Le moyen que j'avais choisi était des plus simples : il consistait à poser la chaîne sur un rocher et à frapper dessus avec une pierre dure, de manière à casser un anneau.

Je ramassai un caillou qui me parut propre à servir de marteau, et posant la chaîne sur un rocher:

— Vous allez taper là-dessus, dis-je au gendarme.

— Moi, jamais!

— Alors, je tire.

— Tirez.

J'ajustai : le gendarme ne baissa pas les yeux.

— Pourquoi ne voulez-vous plus obéir?

— Je veux bien ne pas crier, je veux bien vous suivre; mais je ne veux pas vous aider à vous sauver.

Je restai un moment interloqué; mais ne voulant pas lui donner l'avantage moral de sa résistance:

— C'est bon, tenez-vous tranquille, je vais la casser moi-même.

La difficulté pour moi consistait à ajuster le Prussien d'une main, à frapper sur la chaîne de l'autre, et à la tenir pour que mes coups fussent appliqués toujours à la même place. Je me servis de mon pied, que je posai sur la chaîne, et je commençai à frapper.

Mais je n'avais pas donné trois coups, que je vis une lame briller dans la main du gendarme. Sans que je m'en fusse aperçu, il avait atteint son couteau et l'avait ouvert. Il se jeta sur moi, et je sentis le froid du fer me descendre dans le dos.

Je voulus le repousser, mais il ne lâcha pas prise, et je vis son couteau se relever pour frapper une seconde fois; instinctivement, mon doigt pressa la gâchette du pistolet, le coup partit; le malheureux ouvrit les bras, vacilla une seconde et tomba en avant.

Je me penchai sur lui et le tournai sur le côté, mais tout secours était inutile, le coup l'avait atteint en pleine poitrine, et la balle avait dû traverser le cœur; la mort avait été foudroyante.

Je restai attéré : A Sedan, j'avais vu des Prussiens et des Bavarois tomber sous mes balles; mais Sedan était une bataille. Pauvre gendarme. C'était un brave, comme il m'avait bien dit « Tirez » quand j'avais voulu le contraindre à briser notre chaîne; comme il s'était jeté courageusement sur moi quand il avait compris que je pouvais lui échapper.

Au coup de feu il s'était élevé un bruit confus dans le bois; des oiseaux effrayés s'étaient envolés et avaient passé en criant. Sans doute, on avait entendu la détonation; des gardes allaient venir; on me découvrirait; on m'arrêterait; on me jugerait comme assassin.

A cette pensée, je fus pris d'un tremblement nerveux. Cependant je ne fis point un seul pas pour me sauver. Où me sauver, d'ailleurs, et comment? J'étais enchaîné à ce cadavre.

Combien je restai là, je n'en sais rien. Longtemps, je pense; mais j'avais perdu le sentiment du temps. J'attendais; on allait certainement venir, et il me semblait entendre au loin, dans le bois, les pas de ceux qui me cherchaient. Une branche morte qui tombait, un lapin qui foulait l'herbe, un oiseau qui s'envolait, les bruits indistincts de la forêt me faisaient tressaillir; le silence m'étouffait. Mes yeux n'osaient se poser sur le cadavre du gendarme, et je regardais au loin, à vingt pas, droit devant moi, et cependant, malgré mes efforts, je le voyais à mes pieds avec la tache de sang qui rougissait son uniforme.

Un chevreuil qui bondit auprès de moi me tira de cet engourdissement douloureux; en me voyant, il eut une peur égale à celle que j'avais eue en l'entendant, et il partit comme un trait. Pourquoi ne pas me sauver aussi? rien n'est désespéré tant qu'on n'est pas pris, et quand on est pris, tout n'est pas perdu encore si le courage vous reste.

Mais, pour tenter de me sauver, je devais commencer par me débarrasser de ce mort, et c'était là le difficile, car pour cela il fallait briser la chaîne, frapper dessus, faire du bruit, c'est-à-dire appeler les gens qui devaient me chercher; car, n'eût-on pas entendu le coup de pistolet, le second gendarme, fatigué de ne pas voir son camarade arriver au rendez-vous, avait assurément donné l'alarme, et il n'était pas besoin d'une grande finesse pour deviner que j'étais caché dans cette forêt. Il importait donc d'en sortir au plus vite, ou tout au moins de m'éloigner des lieux dans lesquels on pouvait me chercher. Mais comment, avec ce cadavre à traîner derrière moi?

Je tâchai de m'affermir, et la peur d'être condamné comme assassin me donna du courage. Je me baissai sur le gendarme et le pris dans mes bras; la rigidité cadavérique avait déjà commencé pour la partie supérieure, le cou et le tronc, mais elle n'avait pas gagné les jambes, qui conservaient encore leur souplesse.

Quel poids! quel fardeau! Moralement j'étais écrasé, et bien que je n'eusse qu'une centaine de pas à faire pour retrouver le cheval, j'arrivai à bout de forces. Le cheval n'avait pas bougé.

Il fallait charger le cadavre et ensuite se mettre en selle. Je ne sais comment j'y parvins, car le cheval se débattait, le cadavre penchait tantôt à droite tantôt à gauche, et, de plus, j'étais fort empêché par ma chaîne, sans parler de mon émotion qui me troublait les yeux, et rendait ma main tremblante quand je devais saisir le corps pour le retenir ou le pousser.

J'aurais voulu faire trotter le cheval, mais c'était impossible à cause du ballottement; je me contentai de le mettre au pas allongé, et je le dirigeai de manière à avoir toujours le soleil dans le dos ou à ma gauche, pour être certain de ne pas revenir sur mes pas. Si je ne rencontrais personne, j'avais peut-être quelques faibles chances, mais si j'étais vu avec ce cadavre devant moi, j'étais perdu.

Pendant deux heures à peu près j'allai ainsi au hasard, ayant soin d'éviter les grands chemins que je coupais, et prenant même souvent à travers bois quand le sentier me paraissait trop frayé : je descendais dans des vallées, je montais sur des collines, et les branches, les ronces, les épines déchiraient mes mains et mon visage. Mais cette petite douleur n'était rien à côté de l'horrible impression que je ressentais quand le cadavre lui-même étant accroché j'étais obligé de le replacer en équilibre. Pour ne pas voir sa face pâle, je l'avais couché sur le ventre.

Mon cheval était baigné de sueur et il soufflait péniblement; plusieurs fois il avait failli s'abattre. Si cela arrivait je me trouverais encore avec mon fardeau sur les bras. Je jugeai que j'avais fait assez de chemin, et je m'arrêtai sur le haut d'une colline, au milieu d'un groupe de rochers entre lesquels avaient poussé çà et là des genèvriers et des broussailles; l'endroit était désert et personne ne devait avoir affaire dans cette partie de la forêt qui n'avait pas de chemins; au loin, à deux kilomètres à peu près dans la plaine, commençaient les champs cultivés, et çà et là on voyait des villages sur le cours d'une rivière.

Pendant mon séjour à Metz, alors qu'on faisait des plans de campagne pour envahir l'Allemagne, j'avais étudié sur la carte cette partie de la frontière qui s'étend du Luxembourg au Rhin, et je conjecturai que cette rivière devait être la Brems, qui se jette dans la Sarre à quelques kilomètres au-dessous de Sarrelouis. Il me fallait donc, pour entrer en France, laisser cette rivière sur ma gauche, traverser la Sarre où je pourrais, et toucher la frontière entre Sierck et la forêt de Kaldenhoven. Mais avant tout, il fallait me détacher du gendarme. Pour cela, j'avais trois ou quatre heures devant moi, car je ne voulais m'engager dans la plaine qu'après que la nuit serait tombée.

Après avoir attaché mon cheval à un bouleau, je dus descendre le cadavre comme je l'avais monté, et le prenant dans mes bras, je le portai sous un énorme bloc de quartz rouge légèrement creusé à sa base.

Une fois encore je me trouvai en tête à tête, face à face, dans le silence de la forêt, avec ce corps. Alors, ne pouvant pas supporter plus longtemps l'horreur de cette position, je m'occupai à briser la chaîne. Mais pour ne pas attirer l'attention, je ne frappais que de dix minutes en dix minutes, calculant que si, par hasard, on entendait un coup isolé qui ne se répétait pas, on passerait son chemin sans s'inquiéter.

La besogne fut longue, car le fer des anneaux était de bonne qualité, et sous les coups il s'allongait et s'aplatissait sans se rompre. Sur une enclume et avec un marteau, la rupture se fût faite néanmoins facilement, mais pour enclume je n'avais qu'un morceau de grès, pour marteau qu'un caillou, et ils s'émiettaient l'un et l'autre.

Enfin le fer devint de plus en plus mince et je pus le briser avec mes doigts en le tortillant. En trois bonds je fus à dix pas du rocher. Je n'étais certes pas encore libre, mais je n'étais plus enchaîné, je respirai.

J'avais besoin de remuer, d'agir, de me secouer pour échapper à l'impression affreuse qui pesait sur moi comme un horrible cauchemar; je me mis à cueillir çà et là de l'herbe que j'apportais à mon cheval et que je lui faisais manger à la main.

Le soleil baissa, disparut à l'horizon derrière les coteaux de la Moselle, et l'ombre du soir descendit sur la plaine. J'attendis deux heures encore, debout, appuyé contre la selle du cheval; puis je me mis en route à pied, conduisant ma monture par la bride.

(*Temps*) (*A suivre.*)

ment favorable, aurait dit probablement Lavater, je lis une âme ardente où toutes les convoitises bataillent contre toutes les passions. Sur ce front tourmenté de rides irrégulières, qui s'élève en diminuant au dessus des tempes, je lis bien des rêves déçus, bien des idées remuées et modifiées selon les circonstances; mais je vois en même temps une vaste intelligence; au sommet de ce front se dresse une imagination vive; cet homme doit être un vrai génie littéraire ou un puissant comédien. Et quelle délicatesse dans ce nez, à la fois sensuel et fin! Et quel esprit dans ces lèvres aux commissures pincées, où perce la causticité, où se lit le désir des jouissances, où l'on découvre tous les appétits et pas un préjugé. Est-il nécessaire d'aller plus loin? Faut-il citer cette attitude penchée à droite, cette tête courbée sous le poids des lourds pensers, bien plus encore que sous le poids des années? Faut-il parler de cette main délicate, complément fatal de cette nature en tous points affinée?

Voilà sans doute ce qu'aurait trouvé le grand citoyen de Zurich, et ce sera, je pense, le jugement de la postérité. Romancier éminent à l'âge des illusions, M. Disraëli apporta dans la politique tout le stock d'idéal qu'il n'avait pas dépensé dans les ouvrages littéraires. Aujourd'hui il a passé la cinquantaine, et il demeure toujours un idéaliste. Trop spirituel pour être républicain dans un pays qui semble devoir rester indéfiniment monarchiste, M. Disraëli ne tarda pas à faire sa voie le long des ministères conservateurs qui se succédèrent, et jusqu'à aujourd'hui, il est resté le champion du parti conservateur, avec une inaltérable fidélité. Ses ennemis prétendent qu'il a trop d'esprit pour croire aux principes qu'il défend. D'autres répondent qu'il est trop intelligent pour rompre sa carrière et entacher sa personnalité en modifiant sa position parlementaire.

L'expérience nous apprend qu'à force de répéter une chose fausse, certaines gens finissent par être persuadés de sa réalité. C'est là, je crois, ce qui a lieu en politique. Au début de leur carrière, dans un gouvernement monarchique, la plupart des hommes prêchent la cause d'un parti sans conviction, ayant choisi ce parti par intérêt, par ambition, rarement par une tendance réelle d'opinion. Puis les années surviennent, les idées se localisent, et l'on finit par croire profondément aux principes qu'on avait défendus autrefois sans en penser un mot.

C'est là, je crois, le cas de M. Disraëli. En effet, dans son discours à Manchester, la semaine dernière, il s'est exprimé avec une conviction évidente et une bonne foi certaine. Ce n'était plus là le paradoxal auteur de *Sybil*, c'était bien le vieux conservateur prêchant pour son parti avec une foi que donne l'habitude des choses. M. Disraëli a eu des mots amers pour le ministère Gladstone; il avait une belle occasion de critiquer l'école libéraliste et il ne l'a pas manquée. Mais a-t-il été juste? Certes, M. Gladstone et ses collègues ont commis des fautes graves; l'affaire de l'*Alabama* suffirait à discréditer un ministère auquel on peut reprocher bien d'autres erreurs encore; mais entre un libéral maladroit ou incapable et un conservateur entêté ou aveugle, n'y a-t-il pas de place pour un parti sage, prudent, libéral, occupant la position moyenne que le *Temps* et votre journal, par exemple, représentent si bien en France?

Il est vrai que le ministère libéral actuel a commis des actes regrettables; mais sait-on ce qu'un ministère conservateur aurait pu faire? M. Disraëli, dans ce fameux discours de Manchester qui a rempli ses vacances parlementaires, semble ne rien comprendre à l'agitation des laboureurs du Warwickshire. Il trouve que les malheureux sont bien difficiles et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. En vrai conservateur qu'il est, il ne comprend pas que des gens, habitués à vivre dans la misère, à voir leurs enfants s'étioler faute de vêtements et de pain, puissent désirer un meilleur état de choses. Ce mouvement des travailleurs du sol dans les comtés du centre de l'Angleterre, est une odyssée navrante que je voudrais pouvoir vous raconter longuement.

Ces pauvres gens étaient bien moins des laboureurs que des serfs attachés à la glèbe, soumis à la cupidité d'un fermier cruel qui les tenait courbés sous lui par le joug du besoin et de la misère, par l'affreuse *Ananké* du pain qui domine tout en ce monde. Jusqu'ici on avait vu les ouvriers des villes, les transformateurs du produit brut, se permettre des actes de rebellion contre la tyrannie du capital qui, en Angleterre, est odieuse, mais un acte semblable de la part du pauvre troupeau qui creuse et retourne la terre, sans même en extraire sa subsistance, cela semblait une révolte impossible.

Elle est venue pourtant cette heure, et elle a sonné à l'oreille des maîtres du sol comme un glas funèbre. Les malheureux, dont le travail permet à ces messieurs de vivre dans une oisive opulence, déclarent que 12 fr. par semaine c'est insuffisant et prouvent que leurs enfants, leur femme et eux-mêmes ne peuvent avoir un morceau de pain assuré à moins de 20 fr. par semaine.

Les propriétaires ont crié au meurtre, et ont fait publier qu'ils priveraient de travail quiconque serait dénoncé comme appartenant à la ligue des laboureurs qui s'était organisée primitivement pour la revendication d'un meilleur salaire. Quelle générosité!

Cependant il y a en Angleterre bon nombre de braves cœurs. On a envoyé des fonds, et maintenant la ligue est solidement constituée.

Plusieurs chefs de mines et d'usines ont d'ailleurs offert de l'occupation dans leurs ateliers aux laboureurs sans travail.

Désormais l'homme du sol est sorti de son long engourdissement, et ce réveil présage, pour le pays, une crise féconde.

Je vous pose ainsi la situation bien catégoriquement, afin d'éviter toute équivoque. En ce moment la presse anglaise travestit la question de toutes les manières, suivant l'opinion des différents partis. M. Disraëli lui-même a tenu à Manchester un langage inqualifiable, quand il a osé traiter de « peu fondés » les cris de détresse de la population agricole.

[illegible]rdez-vous donc de céder à ces insinuations, et [illegible]royez que le droit et la justice sont du côté de ceux qui réclament du pain pour eux et les leurs.

L. M. K.

COURRIER DE PARIS

11 avril 1872.

Enfin, voici peut-être le printemps, quoique le vent souffle toujours un peu de l'ouest et que les matinées, ainsi que les soirées, soient fraîches. En deux nuits, les arbres des boulevards ont poussé une multitude de feuilles qui commencent à estomper d'un arc de verdure le plus beau promenoir du monde. Aux Champs-Élysées, d'où j'arrive, les équipages découlent sillonnent la grande avenue. Je suis entré au palais de l'Industrie. On y prépare à force l'exposition de peinture, dont je n'ai pu juger à travers les déballages, mais qui passe pour devoir être fort belle. D'autres feuilles que celles des arbres poussent aussi; ce sont les feuilles politiques. A celles que je vous ai signalées ces jours-ci, il faut ajouter le *Matin* déjà paru et le *Ralliement* prêt à paraître. Je voudrais que cette végétation furieuse pût être regardée comme une preuve de notre vitalité; malheureusement elle ne prouve, selon moi, qu'une chose, à savoir l'absence de toute culture fructueuse, un gaspillage de forces qui pourraient être mieux employées. Est-ce que les Anglais ont cette multitude de journaux? Et en faut-il tant pour exprimer les cinq ou six formes auxquelles se ramènent toutes les conceptions politiques? Mais chacun ne songe qu'à parler, et fort peu à écouter son voisin.

Le *Français* a rapproché ce que je vous ai écrit des idées de M. Thiers sur le service obligatoire et ce que l'un des correspondants de l'*Indépendance belge* a écrit de son côté à ce journal. Suivant ce dernier, le président aurait eu avec M. de Chasseloup-Laubat un entretien dans lequel il se serait déclaré rallié au principe de l'abolition du remplacement, et n'aurait plus élevé d'autres objections que celles résultant des dépenses qu'il prétend devoir être inévitables avec ce système. J'ai cherché à remontrer, mais en vain, ce correspondant de l'*Indépendance*, que je connais un peu, et je voulais lui demander le fondement de ses informations. Mais, après tout, ne croyez pas que cette version, si elle est exacte, diffère de la mienne autant qu'elle en a l'air. Elles peuvent très-bien se concilier toutes deux, en vertu d'un compromis de conscience qui est tout à fait dans la manière du chef de l'Etat, et il faut alors vous attendre à voir la répétition de ce qui se passe pour les matières premières.

« Je ne veux pas imposer mes opinions, dira M. Thiers; seulement telle somme est nécessaire; arrangez-vous. »

Et comme il n'y a pas d'homme plus avisé que lui dans les questions de chiffres, il persuadera de cette façon tout ce qu'il voudra.

Les légitimistes, qui ne sont jamais en retard pour chercher la petite bête quand il s'agit du président, qualifient ces procédés de parlementarisme en rappelant un mot que Chateaubriand aurait prononcé dans ses vieux jours sur le naissant homme d'Etat du gouvernement de juillet.

« M. Thiers, aurait-il dit, pourrait être un homme d'Etat; je crains que ce ne soit jamais qu'un intrigant. »

Vous concevez que cette appréciation fait la joie de ceux qui tiendraient le même M. Thiers pour le plus grand politique des temps modernes s'il eût profité du discours de Bordeaux pour restaurer le comte de Chambord. Nous sommes donc prévenus qu'il faut avec eux en prendre et en laisser; mais, comme l'a écrit Voltaire dans un de ses plus jolis madrigaux,

Toujours un peu de vérité
Se mêle aux plus grossiers mensonges,

et nous sommes bien obligés d'avouer que l'allure du président ressemble plus à celle d'un cotier qui louvoie qu'à celle d'un grand vaisseau qui pique droit dans le port. Il ruse avec l'Assemblée pour lui faire accepter les vœux constitutionnels du pays, et il ruse encore pour faire adopter ses vues législatives. J'ai bien peur qu'il n'en vienne à les faire prévaloir dans la question militaire, pour une raison ou pour une autre, ou du moins qu'il ne fasse amender à l'excès un projet de loi qui n'en a déjà pas besoin.

Le discours d'Angers mériterait d'être coté en bourse pour sa modération et le sage concours qu'il promet (conditionnellement il est vrai) au gouvernement de M. Thiers. En dehors de cette impression, assez bonne d'ailleurs, on n'y a rien trouvé qui répondît à la sensation que le nom de son auteur eût permis d'attendre. Je ne sais ce que l'avenir réserve à M. Gambetta. Tous les excès d'honneur et toutes les indignités sont possibles en un temps où les hommes montent et s'écroulent si aisément. Il n'en sait rien lui-même, et je crois qu'il songe seulement à se préparer virilement aux circonstances si jamais elles lui redeviennent favorables; il cherche à prendre un peu d'esprit politique, ou plutôt, car il n'en manque certes pas quand son tempérament méridional veut bien se tenir tranquille, à en faire prendre à ses partisans qui en sont généralement dépourvus plus qu'on ne saurait le dire. En un mot, il me fait l'effet, politiquement parlant, d'Apollon chez Admète, ou de Jacob gardant les troupeaux de Laban en attendant la main de Rachel. Si ce stage dure sept ans comme dans l'écriture sainte, espérons que la France sera alors reconstituée et que l'aigle de Cahors se sera débarrassé d'ici-là de quelques amis compromettants.

Il a traité assez légèrement la légitimité, tout en enguirlandant les partisans des vieilles traditions. Le parti du drapeau blanc aimerait mieux, j'imagine,

Moins de respect et plus d'obéissance.

Mais là-dessus M. Gambetta est d'accord avec l'immense majorité du pays, qui ne veut pas entendre parler de restauration chambordiste. Quant aux Bonaparte, il en a parlé suivant leurs mérites, et, bien qu'on prétende que ce nom rallierait encore des suffrages dans les campagnes, je crois que l'espèce de stupeur, pareille à celle que la thériaque produit sur les enfants, dont ce régime a frappé nos populations, est en train de se dissiper peu à peu, et que toute chance de retour se dissipe en même temps. L'attitude de la presse parisienne est un symptôme. Tel journal qu'on voyait visiblement pencher de ce côté il y a quelques mois, s'est redressé; et, signe encore plus caractéristique, plusieurs des compères du parti entrent dans des combinaisons financières. C'est qu'évidemment le travail de la résurrection bonapartiste ne leur paraît plus avoir assez d'avenir, et ils commencent à songer à se pourvoir ailleurs.

Le rapport de la commission des capitulations sur l'affaire de Metz est terminé. Il comprend cinquante pages, et va être revu avant d'être remis au président de la République. Il est donc probable que la Chambre sera saisie à sa rentrée de ce document.

La représentation d'adieux de Régnier a été hier une véritable solennité à la Comédie-Française. Si le monde des lettres y était représenté, je vous le demande. Les journaux spéciaux disent que la recette a été de 18,000 francs, sans compter les applaudissements. Le sympathique bénéficiaire avait des larmes aux yeux.

A côté de lui, le succès de la soirée a été pour Mme Carvalho, qui, dans le second acte du *Mariage de Figaro*, a chanté la ballade de Mozart. Quand elle a pris à l'Opéra-Comique ce rôle de page, tout le monde a dit qu'elle y paraîtrait un peu mûre et rondelette. Eh bien! elle s'en tire beaucoup mieux qu'on ne croyait, et a trouvé moyen de se donner l'air d'un gros garçon tout à fait mutin.

J'ai remarqué dans les loges des toilettes qui sentaient le meilleur monde. C'était, en général, le dessus du panier. Pas mal de diamants, et beaucoup de bijoux nouveaux à ornements légitimistes, que le joaillier Guetton a mis à la mode et à la fourniture desquels il ne peut suffire. Je ne vois pas de mal à cette inoffensive manifestation.

N.

Le *Journal officiel* nous apporte quelques détails sur de légers troubles dont nos possessions de Cochinchine ont été récemment le théâtre. Après avoir constaté que la répression a été prompte, il ajoute :

Ces troubles ont malheureusement coûté la vie à un de nos inspecteurs des affaires indigènes, M. Saliceti. Celui-ci, à la première nouvelle du désordre, avait réuni la milice indigène et s'était porté du côté où les bandes d'insurgés étaient signalées. S'étant trop avancé avec quelques miliciens, il fut surpris et massacré par les rebelles. Quelques jours après, un ecclésiastique, le Père Arbonnel, périt aussi victime de son imprudence; malgré tous les efforts faits pour l'en détourner, il avait voulu traverser seul et sans escorte une région qui n'était pas sûre.

Par les soins du gouverneur et sous la direction immédiate de M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Béjin, commandant à Mytho, plusieurs colonnes de troupes indigènes avaient été rapidement formées, et des chaloupes canonnières avaient été envoyées sur les lieux. Ces colonnes parcoururent dans tous les sens la région où les rebelles s'étaient montrés et dispersèrent facilement leurs bandes, avec le concours des habitants des villages menacés.

A la date du 3 mars dernier, les troubles pouvaient être considérés comme entièrement terminés. Ce résultat a été obtenu au moyen des troupes et des milices indigènes, sans employer un seul soldat européen.

M. Lachaud a adressé à Mgr l'évêque d'Orléans la lettre suivante en réponse à celle que nous avons publiée hier :

Paris, 10 avril 1872.

Monseigneur,

Vous êtes l'un des évêques de France que je respecte et que j'admire le plus. C'est pour cela que j'ai emprunté à l'un de vos ouvrages la phrase éloquente et indignée par laquelle vous avez flétri à jamais Liborio Romano. Je ne pouvais trouver des accents plus terribles pour stigmatiser une trahison. C'était mon droit, Monseigneur, et je ne vous ai fait à aucun degré, en agissant ainsi, le complice de mes convictions.

J'ai trouvé une arme dans votre arsenal, je me suis servi de cette arme : l'opinion publique seule doit juger si le coup a frappé juste.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très-humble et respectueux serviteur.

A. LACHAUD.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Eure. — Une protestation est déposée.

Les signataires de ce document déclarent protester contre les doctrines administratives et financières exposées par plusieurs membres du conseil général devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure. Ils méconnaissent formellement avoir approuvé les comptes de l'ancien préfet de l'Eure. Ils répudient toute solidarité avec les déclarations qui ont été faites à cet égard. Ils condamnent formellement le système des virements et des mandats fictifs, et ils espèrent que le conseil général condamnera avec eux ce déplorable système.

M. Pouyer-Quertier a la parole. Il accepte le débat. Nous croyons devoir reproduire, par esprit d'équité et d'impartialité les passages importants de sa justification.

Nous étions à Rouen, dit-il, devant une cour criminelle : il s'agissait uniquement de savoir si un administrateur était coupable de s'être servi de moyens financiers que nous avons tous critiqués. J'ai dit à M. le président des assises : « Il faut se reporter à l'époque où les faits ont eu lieu. Pour moi je critique et je condamne les moyens financiers dont vous me parlez; mais il y a une grande différence à établir entre un système de comptabilité mauvais et les qualifications données à ces faits dans les questions qui vont être posées au jury.

Devant la cour d'assises, cette distinction me paraissait indispensable.

Le conseil général se rappelle que de sévères admonestations ont été adressées par moi et par d'autres au préfet de l'Eure; mais ces comptes n'ont été acceptés qu'après entière vérification. Les moyens financiers employés par lui pouvaient encourir le blâme, mais le conseil général a dû approuver les comptes après avoir acquis la preuve qu'il n'y avait pas eu d'argent détourné. Ce qu'on demandait à Rouen, c'est s'il y avait eu des détournements de fonds au préjudice du département : j'ai répondu que ma conviction intime était que ces détournements n'avaient pas eu lieu.

Cette question, qui, au bout du compte, est si simple, a soulevé des interprétations que je crois nécessaire de détruire. La cour des comptes qui n'avait pas tout approuvé immédiatement, a réclamé certaines justifications, et, quand elle les a eues, elle a donné quitus, non pas au préfet, ce n'est pas à lui à qui elle le devait, mais au receveur général. Quant au préfet, il a suffi qu'il donnât ses justifications et qu'elles fussent acceptées; on n'avait rien de plus à lui demander.

Il y avait donc *quitus* définitif, et personne ne pouvait songer, l'an dernier, à remonter aux comptes des années 1863, 1864 et 1865, pour attaquer l'approbation définitive de la cour des comptes.

Après une courte discussion, à laquelle M. de Broglie prend part, un ordre du jour motivé est présenté. Il est ainsi conçu :

Le conseil général, attendu que, dans sa dernière session, il n'a pas eu à examiner les comptes dont il a été fait mention, persiste dans la pensée qu'il a toujours eue de répudier l'emploi des mémoires et mandats fictifs, déclare qu'il est résolu à empêcher le retour de pareils abus, et passe à l'ordre du jour.

On procède au scrutin public. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité de 34 voix sur 34 votants.

Saône-et-Loire. — Dans le discours d'ouverture, le préfet ne veut laisser planer aucune équivoque sur ses sentiments républicains. Il veut la République honnête, sincère et loyale; mais, selon lui, cette République ne sera réellement féconde qu'autant que l'administration tout entière, s'inspirant des sentiments de la majorité de la nation, saura rallier à elle les esprits timides et indécis et assurer le triomphe des lois.

Dans sa réponse, le président prononce ces paroles :

« Aujourd'hui, comme hier, il faut nous unir; aujourd'hui, comme hier, il faut faire appel à toutes les intelligences pour raffermir et sauver la France, et fonder la République. »

Isère. — Le préfet ouvre la session par le discours suivant auquel nous ne pouvons qu'applaudir :

« Messieurs,

« En se trouvant pour la première fois en votre présence, le préfet chargé, sous l'autorité et le contrôle du conseil général, de l'administration du département, ressent le plus vif désir de rencontrer près de vous un accueil favorable et cette confiance sans laquelle nos efforts communs resteraient stériles.

« Fort de ma bonne volonté et de la droiture de mes intentions, permettez-moi de compter sur votre bienveillant concours.

« C'est à l'administration que je viens me consacrer ici. Faire les affaires du département, les bien faire : voilà toute mon ambition.

« J'ajoute : voilà toute ma politique et je n'en veux point d'autre.

« Les bonnes affaires font les gouvernements durables. Dans l'état critique où nous ont mis une longue suite d'affaires mal faites, quel parti serait assez coupable ou assez fort pour tenter de renverser un gouvernement qui fait bien les affaires du pays?

« Il est utile de le rappeler, pour l'apaisement de nos dissentiments et la garantie de nos espérances, la France est, en grande majorité, assez indifférente en matière de gouvernement.

« Ce que chacun demande, avant tout, c'est pour soi-même la sécurité du travail et de la propriété qui en est le fruit : pour la patrie, la paix avec la dignité.

« Tout gouvernement, quel qu'il soit, doit satisfaire à ces besoins essentiels; là où ils seraient menacés ou compromis, vous auriez une crise et non point un gouvernement.

« Que ceux donc qui désirent consolider l'établissement actuel, que tous ceux pour qui la forme républicaine est la meilleure expression d'une démocratie et le seul refuge contre le césarisme, que ceux-là s'unissent avec nous sur le terrain des affaires et de la bonne gestion des intérêts du pays.

« Ils y rencontreront des hommes de bonne volonté, venus de tous les partis, qui se décideront, sans doute, à sacrifier leurs préférences et à laisser là les prétendants pour ne plus voir que la France. De part et d'autre, bien des préjugés se dissiperont et l'entente se fera, soyez-en sûrs, dans le sens du progrès et de l'amélioration du sort de tous. Il se trouvera ainsi qu'en travaillant seulement à l'œuvre du jour et à la prospérité locale, nous aurons fondé, pour l'avenir, des institutions stables et contribué au salut de la patrie. »

NOUVELLES ET BRUITS

Des bruits de modifications ministérielles courent à Paris depuis quelques jours. Démentis sans cesse, ils persistent à renaître sans cesse.

Divers noms sont mis en circulation.

Voici une des combinaisons que les nouvellistes ont mises en avant. Nous la reproduisons sous les plus expresses réserves.

M. Casimir Périer, qui, en raison de ses idées économiques peu en rapport avec celles de M. Thiers, décline absolument toute offre relative au ministère des finances, reprendrait le portefeuille de M. Victor Lefranc, qui, depuis la présentation du nouveau projet de loi sur la presse, a témoigné le désir de quitter l'intérieur.

M. Lefranc, ou, à son défaut, M. Ancel, député de la Seine-Inférieure, occuperait les travaux publics abandonnés par M. de Larcy.

M. de Goulard serait maintenu aux finances.

Enfin si la santé de M. de Cissey ne lui permettait pas de continuer à s'occuper des affaires de la guerre, M. le général Chanzy serait appelé à ce département.

On annonce aussi et avec beaucoup plus d'assurance la démission de M. de Broglie.

C'est M. Casimir Périer qui succèderait à M. de Broglie au poste d'ambassadeur de France à Londres.

En outre, le correspondant versaillais de l'*Indépendance belge*, dont les informations sont le plus souvent puisées à bonne source, annonce que M. Pouyer-Quertier va être chargé d'une mission financière à Berlin pour la libération plus prompte du territoire.

Jusqu'à présent, cette nouvelle n'est pas confirmée d'une façon officielle ou officieuse; cependant, d'après les renseignements de ce correspondant, le gouvernement et en particulier M. Thiers ne seraient pas très-éloignés de recourir à M. Pouyez-Quertier dans les négociations qui pourraient se poursuivre ultérieurement.

—

Il paraît se confirmer, dit le *Constitutionnel*, qu'aussitôt après la clôture des conseils généraux, il y aura un grand remaniement dans le personnel des préfectures et sous-préfectures.

On assure à Versailles que ce remaniement se fera dans un sens républicain modéré.

—

Notre correspondant de Paris annonce que l'enquête sur la capitulation de Metz est terminée. D'autre part le *Bien public* persiste à croire, après renseignements pris, que l'enquête sur la capitulation de Metz n'est pas terminée et que le gouvernement n'a pas été appelé jusqu'ici à examiner l'opportunité de telle ou telle décision.

—

L'imprimerie Kugelmann vient de tirer à 12,000 exemplaires l'*Acte d'accusation* du maréchal Bazaine, — sans nom d'auteur, sans indication de prix. — Ces détails caractérisent bien un dessin de propagande.

Sous une apparence d'impartialité absolue, cette brochure, habilement faite, dégage l'empereur de toute responsabilité dans l'issue fatale de la guerre et rejette tout le poids du désastre sur la trahison du maréchal Bazaine. L'auteur anonyme demande que le maréchal passe en jugement pour avoir livré l'armée qui pouvait sauver la France.

Cette brochure est destinée évidemment à une grande propagande dans l'armée. Nous ne savons qui paye les frais de cette publication.

—

La semaine prochaine aura lieu la réunion de la commission de la défense du territoire et du comité des fortifications. Il s'agit pour elle d'arrêter l'ensemble des travaux qui doivent motiver, à la rentrée de l'Assemblée, une première demande de crédit de 400 millions.

—

D'après le *Messager de Cronstadt* la flotte de manœuvres russe dans la Baltique se composera cette année de 16 vaisseaux blindés, 79 vapeurs, avec un état-major de 776 officiers, 11,174 matelots, 50 cadets de marine, 334 élèves de marine et 65 employés civils.

—

Les derniers renseignements reçus sur la grève des houillères de Ronchamp (Haute-Saône) faisaient prévoir un dénouement prochain et tout pacifique. Néanmoins aucun accord n'a encore eu lieu entre les patrons et les ouvriers.

Le différend repose sur les heures de travail en supplément, les ouvriers demandant à ce que ces heures supplémentaires soient réglées d'après un tarif spécial.

—

C'est le 16 avril courant que M. Thiers, né en 1797, atteindra ses soixante-quinze ans qu'il porte si vertement. A cette occasion, il réunira dans une fête ses amis intimes.

—

Tous les meubles et objets d'art que l'on a pu soustraire à l'incendie du Palais-Royal seront vendus sous peu de jours aux enchères publiques, à la requête de la direction des domaines.

Par un heureux hasard, le mobilier très-riche qui garnissait les salons de réception du prince Napoléon n'a pas été atteint par le feu. De très-belles tapisseries d'Aubusson et des Gobelins, représentant des sujets historiques du temps de François Ier sont aussi restées à peu près intactes. Une bibliothèque en ébène sculpté, ornée de figurines en argent, est estimée 25,000 fr., malgré les quelques détériorations qu'elle a subies. Le tout a été évalué à cent mille francs.

—

Un télégramme de la Haye annonce que la première Chambre a adopté, par 24 voix contre 11, la proposition abolissant la loi contre les coalitions des ouvriers.

ÉTRANGER

AMÉRIQUE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

New-York, 30 mars 1872.

Dans ma dernière lettre, je vous disais que la Nouvelle-Angleterre était le paradis des ouvriers, mais tout est relatif dans ce monde; les ouvriers américains comme ceux d'Europe veulent améliorer eux aussi leur sort qu'ils trouvent trop triste et voici comment raisonne M. J.-M. Bray dans la *Tribune* d'aujourd'hui : « Un ouvrier mécanicien gagne 10 fr. 50 par jour; il a à payer de 50 à 80 fr. *par mois* de loyer, ce qui ne lui laisse que 210 à 240 fr. pour s'entretenir lui et sa famille. Combien peut-il mettre de côté pour former un capital, et admettant qu'il puisse économiser, comment lutter avec des compagnies qui ont des capitaux de 150,000 fr. ou même des 5 millions. »

On aurait beau répondre à M. Bray que beaucoup de journalistes, professeurs, ecclésiastiques, etc., vivent dans des conditions peu différentes de celles qu'il indique, sans songer pourtant à se mettre en grève : comme la plupart des ouvriers il n'est obsédé que d'une pensée. « Nous nouons péniblement les deux bouts là où nos patrons entassent des fortunes. »

Il n'y a selon lui qu'une solution équitable, ce serait le partage égal des profits entre patrons et ouvriers, déduction faite toutefois de l'intérêt du capital et d'un fonds d'amortissement pour usure du matériel. Il se pourrait bien que l'on trouvât dans cette direction un palliatif à la crise sociale qui travaille les deux mondes; quelques établissements américains ont déjà adopté quelque chose de semblable et s'en trouvent bien.

Parmi les questions sociales qui s'agitent aux Etats-Unis, une des plus intéressantes est celle de l'ivrognerie. L'abus des liqueurs alcooliques est ici un véritable fléau atteignant toutes les couches de la société; — il importe d'y porter remède. — Sur ce point du reste tous les partis peuvent se mettre d'accord; libres penseurs et hommes d'église, ouvriers ou patrons, on trouve de tout cela dans nos grandes associations de tempérance. Et tout en employant les moyens *moraux*, conférences, brochures, associations, etc., nos réformateurs sociaux demandent à la loi d'intervenir à des degrés divers dans la question.

Dans la Nouvelle-Angleterre on a cru plus sage de supprimer entièrement les débits de boisson; c'est radical, mais ne pourrait convenir qu'à ces communautés austères qui ont dans les veines le sang des puritains. Dans la grande vallée du Mississipi l'on fait, à l'heure qu'il est, un autre essai, fort digne d'attention; une loi récente adoptée dans les deux Etats de l'Ohio et de l'Illinois, rend le débitant de liqueurs responsable civilement des pertes occasionnées par l'usage de sa marchandise. Par exemple, un ivrogne rentre chez lui et s'amuse à casser le mobilier; au lieu de se désespérer, la femme n'a qu'à dresser la note du dégât et à la présenter au cabaretier; celui-ci doit s'exécuter; — il est responsable de la *casse*; tout comme il sera responsable si son client se noie en chemin. — Il va sans dire que les cabaretiers ne trouvent pas cette loi de leur goût; ils s'agitent, tiennent des *meetings*, crient bien fort; mais les hommes de la tempérance (et ils sont nombreux) leur tiennent rigueur et leur répondent pour toute consolation : « Si vous le préférez, nous fermerons les cabarets. »

Au point de vue de la liberté, il y aurait quelque chose à dire; mais que répondre à l'argument suivant : A la dose du petit verre, l'alcool est un poison, lent sans doute, mais un poison, et l'Etat doit en régler la vente au même titre que celle de l'arsenic ou du *laudanum*?

Mais toutes ces questions deviennent secondaires devant la grande fièvre de l'élection présidentielle. La réélection du général Grant est fort probable; cependant le parti républicain est bien certainement à la veille de se dissoudre. Sous le nom de républicains libéraux, un parti se forme qui tiendra le premier mai une grande convention nationale à Cincinnati pour dresser un programme et proposer un candidat à la présidence. Sa grande raison d'être, c'est la nécessité absolue d'une réforme dans nos administrations publiques; sa grande force sera d'avoir à sa tête des républicains indépendants comme Sumner, et cependant de rallier tout ce qu'il y a de bon dans le parti démocrate; sa grande faiblesse, ce sera d'avoir à lutter contre le grand prestige de Grant.

LETTRES BRESSANES

II

A monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Lyon*,

Ah! monsieur, quel métier ingrat que celui de journaliste et qui rapporte plus de peine que de profit! Si vous parlez, on vous reproche vos paroles, si vous vous taisez, on vous reproche votre silence. Vous contentez les autres rarement et vous-même plus rarement encore. Pourtant, quand on y a goûté, on y revient. Voyez Valère, voyez Verax, voyez plutôt moi-même.

Verax m'accuse de l'avoir un peu maltraité. Mon excuse est bien simple. Je le croyais mort et n'avais dès lors aucun ménagement à garder avec lui.

Du moment qu'il n'en est rien, que son plongeon est un faux plongeon et son suicide un piège, je me tiendrai pour averti.

Aux morts on ne doit que la vérité, mais on doit des égards aux vivants.

Quant à mon silence, il s'excuse de lui-même. Je ne vous ai jamais promis un service régulier. Je me suis réservé expressément de prendre mon temps et de choisir mon heure. N'étant pas écrivain de naissance, je ne sais pas parler pour parler et encore faut-il que j'aie quelque chose à dire.

Foin des civets sans lièvres et des chroniques sans nouvelles! Je dois vous dire aussi que la rougeole courait par la ville, que mon frère Paul et mon cousin Jacques l'ont attrapée et n'ont pu me suppléer.

Enfin, je vous avouerai, car je n'ai rien de caché pour vous, que, quoique je descende d'un mousquetaire du roi, je n'aime pas la bataille, ni la littérature à coups de main et à coups de gueule, et comme ce genre de littérature sévissait dans le pays, je me suis tenu modestement à l'écart.

Quant à ma famille, qu'on a osé me reprocher, je suis loin de la renier. Oui, monsieur, on vous a dit vrai; votre correspondant ordinaire, avec son ordinaire perspicacité, a deviné ce que j'avais à peu près confessé moi-même. Oui, je suis l'arrière petit-fils du paysan de Vandeins, de ce mauvais sujet qui abandonna femme et enfants pour aller « *sarvi lo ray* ». Je l'avoue sans rougir. J'avoue aussi que ce qui le tenta, dans l'état militaire, ne fut ni la gloire, ni le patriotisme, mais « *la capille* ». A quoi servirait de le nier! Tout le monde, ici, n'a-t-il pas entendu son honteux refrain :

Vive lou saudar san sorci!
I dinon per-to, Di marci.

A la vérité, je pourrais, comme lui, me recommander de mon ancêtre le chevalier de Malte. C'est noble cela!

Ou chevalé de Marté,... n'ôty pa bin zanti?

Et à cheval sur mon chevalier je pourrais aussi partir pour la neuvième croisade, comme dit Verax, aussi bien que tant d'autres qui n'ont aucune raison pour cela, sinon que leurs ancêtres étant arrivés trop tard pour assister à la huitième, ils ont à cœur de réparer cette erreur de la destinée.

Eh! bien, non, j'abandonne mon chevalier et je garde mon paysan. Il est couard, il est gourmand, il est ivrogne, il est ignorant, à moitié idiot, à moitié roué, comme on vous l'a dit, mauvais époux, père dénaturé, il rêve de « buter son fils à maître » et peu s'en faudra qu'il ne vende sa femme la belle *Barta*, comme il s'est vendu lui-même, pour deux écus :

En voilà deux pour lui, je vous en donne autant.

En un mot, il possède tous les vices et pas une seule vertu. Et puis après? Est-ce ma faute à moi? Est-ce sa faute à lui? Son ignorance et son abjection l'accusent moins qu'elles n'accusent l'ancien régime, le bon vieux temps, cet âge d'or de la monarchie française, dont il est de mode de chanter les louanges et qu'on rêve de nous ramener.

Elles sont la meilleure apologie de cette révolution tant calomniée, qui a émancipé le paysan et de cette brute a fait un homme, un citoyen, un électeur. Certes, cet homme laisse encore beaucoup à désirer : le citoyen n'est pas toujours un modèle de patriotisme, cet électeur a des défaillances et des distractions; son suffrage, peu éclairé commet parfois d'étranges et douloureuses méprises. Mais, patience! vienne une bonne loi sur l'instruction primaire, il regagnera le temps perdu et deviendra la meilleure sauvegarde de la société contre les entreprises des Catilinas de hasard et des Césars de contrebande, aussi bien que contre les rêves dangereux et les réveils funestes de politiques au bois dormant.

Et déjà, tout incomplet qu'il soit, le paysan français est bien supérieur, ce me semble, à ces contemporains de mon ancêtre Tivan, dont Labruyère nous a laissé une image peu flatteuse dans ces lignes cruelles qu'on ne saurait trop rappeler à ceux qui nient les progrès de l'humanité : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés par le soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de récolter pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'il ont semé. »

Hélas! Henri IV leur avait bien promis la poule au pot; mais on a laissé protester la royale promesse. Les voilà au pain sec, et encore le pain manquera quelquefois.

A nous autres Bressans, « longs, lents, lourds, » s'il faut en croire le proverbe, l'esprit d'initiative manque parfois; mais on ne saurait nous accuser de manquer de persévérance. Tandis que presque partout la souscription nationale a éteint ses feux, nous nous passionnons de plus belle pour l'œuvre patriotique du rachat de la France. Après la quête, dont le résultat a dépassé 150,000 fr., voici un concert et une loterie. Le concert a eu lieu hier, la loterie aura lieu demain. Le concert a été superbe : salle comble, belles toilettes, belle musique, belle recette; rien n'a manqué à la satisfaction générale. Chose bien rare, tous les espoirs ont été dépassés, tous les enthousiasmes justifiés, tous les dévoûments récompensés, et, chose plus rare encore, tous les amours-propres satisfaits. Quant à la loterie, elle promet d'agréables surprises aux favorisés du sort. Cinq ou six cents lots d'une valeur de 6 à 7,000 fr., tous dus à la munificence des habitants, ont été exposés aux regards du public pour tenter sa générosité en lui persuadant qu'une bonne action peut facilement devenir une bonne affaire. Parmi ces lots, il faut citer deux œuvres d'art d'un véritable mérite : un paysage de M. Dallemagne plein de fraîcheur et de lumière, et un fusain de M. Alfred Chanut plein d'ombre et de mystère. M. Chanut est un jeune dessinateur plein d'avenir qui s'apprête, dit-on, à marcher sur les traces de son compatriote Gustave Doré. C'est à son crayon que sont dues les illustrations si originales de l'œuvre non moins originale de Brossard de Montaney, l'*Enrôlement de Tivan*. Je saisis cette occasion de lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.

La société archéologique a fait paraître le premier numéro de sa Revue mensuelle. Mon collègue a promis, je crois, d'accueillir cette publication avec bienveillance. Je serai plus bienveillant encore. Je n'en parlerai pas.

TIVAN.

Bourg-en-Bresse, 9 avril 1872.

THÉATRE DES CÉ

nsisterait alors dans l'exécution du projet e mentionne le *Salut public*. Ce n'est une hypothèse que la Société a voulu pré-

ir.

Ainsi, dans l'état, la discussion ne doit pas tablir entre le théâtre au milieu de la ce, et le théâtre avec la salle de concert nant sur le quai, mais entre le théâtre au lieu de la place et le théâtre sur l'emplace-nt de l'ancien.

Depuis que la Société a dressé son rapport, e s'est trouvée en présence de l'époque où e ouvre ses concours annuels. Ces concours nt des concours d'encouragement et n'ont eune prétention à une réalisation pratique, a va de soi. Mais la Société les choisit, au t que possible, dans les sujets à l'ordre du r, soit pour les rendre plus intéressants, pour qu'on puisse puiser dans les projets concurrents des renseignements utiles ins sur l'emplacement déjà proposé par société.

Celle-ci, pour donner plus d'importance aux ns, a-t-elle proposé aux concurrents la struction du théâtre et du conservatoire nis, et l'auteur de l'article aura-t-il con-du les *conclusions* de la société, consignées s un *rapport officiel*, avec le *programme* n concours d'encouragement? C'est possi-. Nous croyons cependant que le program-dressé par la société n'est point encore im-né et que, par conséquent, on ne peut sa-r s'il comprend le plan des deux édifices; is cela serait que les conclusions du rapport 'administration n'en pourraient être in-rées.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions admet-avec l'auteur de l'article, que l'emplace-t compris entre le quai et la place des estins, fût insuffisant à contenir un théâtre ne salle de concert. Les données que notre frère pose pour une salle de concert, sa-r: cinquante mètres de longueur sur trente largeur, sont, à notre humble avis, singu-ement exagérées. Cette salle, par l'excès es dimensions, ne serait plus propre qu'à écution de morceaux d'orphéon.

On sait que c'est une règle dans la con-ction des théâtres, pour que la voix des eurs puisse être entendue, de ne pas don-plus de 25 mètres à la salle depuis l'avant-ne jusqu'au fond des loges du côté op-é.

Que l'on songe encore que la salle proposée contiendrait rien moins que 4,500 per-nes assises au parterre, sans compter es des galeries! Que cette salle aurait en-n 4 mètres de plus que la largeur totale de cathédrale de Saint-Jean, et une fois et nie, à peu près, la largeur de la rue de n! Sans compter que ce ne serait pas si mode, de couvrir convenablement et à e prix une salle de 30 mètres de largeur! demment, l'auteur de l'article, ordinaire-t si exact dans ses appréciations, s'est trop sé entraîner, comme l'empire, par le désir faire grand.

Nous pensons d'ailleurs que la Société d'ar-ecture avant de soumettre, même à l'état pure hypothèse, l'idée d'un théâtre et d'un servatoire sur cet emplacement, a étudié ieusement la question de savoir si l'aire t on pouvait disposer était suffisante.

Peu importe d'ailleurs, nous le répétons, la stion n'est pas là.

Nous estimons aussi que les expressions ont ni la pensée de l'auteur de l'article lors-l dit que les oppositions aux projets muni-aux font « peu d'honneur au civisme et désintéressement » de la cité; que « dans ville où il y a *d'énormes fortunes*, on de-t entendre parler quelquefois de conces-s généreuses faites à l'intérêt commun... » « *avidité chez les uns, ingratitude chez autres*, voilà les sentiments que l'adminis-ion rencontre ordinairement sur sa route quelle veut réaliser quelque progrès... » e sont là des paroles blessantes pour nos citoyens, et que nous croyons souverainement injustes. Notre confrère ne nous y a pas autumés et leur vraie place serait dans les nnes du *Progrès*, le journal officieux de ministration municipale.

CHRONIQUE

ier, 12 avril, troisième séance publique de ssion du conseil général.

n tête de l'ordre du jour figurait la nomi-n d'une commission chargée de déter-er les conditions à remplir par les candi-aux diverses fonctions départementales. e commission est composée de MM. Plas-, Jourdan, Gailleton, Durand et Grinand.

e conseil s'occupe successivement de la e fluviale et de la chasse au gibier d'eau, prisons départementales, de l'Exposition, quelle il vote une subvention de 15,000 fr., 15,000 fr. pour les expositions particu-s de viticulture, de sériciculture et d'hor-lture; du congrès médical de Lyon, auquel vote 3,000 fr., et de la révision des cir-scriptions électorales, spécialement à n. Une commission composée de MM. Da-Jourdan et Parceint devra étudier ce der-ojet d'ici la prochaine session.

e *Journal officiel* a promulgué la loi ou-t au gouvernement un crédit de 200,000 s pour contribuer aux dépenses de position universelle de Lyon.

ici l'article unique de cette loi:

n crédit de deux cent mille francs (200,000 est ouvert au ministère de l'agriculture et du merce sur les ressources ouvertes au budget exercice 1872, pour contribuer aux dépenses Exposition universelle et internationale qui avoir lieu dans la ville de Lyon, au mois de ochain.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le ars 1872.

Application de la loi sur le timbre des récé-s de chemins de fer soulèvent de la part entrepreneurs de messagerie et emballeurs otre ville les plus vives protestations.

Grâce aux instructions que la compagnie -Lyon-Méditerranée vient de donner à ses s, l'industrie des transports par voie de peut entrevoir déjà l'époque prochaine ruine définitive.

ssi une émotion extrême s'est-elle mani-e chez ces utiles auxiliaires des compa-s de chemins de fer qui ne pourraient raître, sans que les intérêts du com-ce en souffrent profondément,

ous reviendrons sur cette question d'une e gravité.

s opérations du recensement sont com-cées depuis lundi. Il paraît que dans cer-s villes les agents chargés de ce travail ont eu parfois un véritable obstacle dans mauvaise volonté de ceux qu'ils sont obli-d'interroger. Certaines personnes crai-t, paraît-il, que toutes ces questions ne nt à établir de nouvelles taxes ou à les ser d'une façon ou d'autre et s'ingé-à éviter les agents ou à leur donner des nses évasives.

n ne saurait donc trop répéter qu'il s'agit uniquement de savoir quelle est la popula-tion de la France, et comment elle se compose, et quand cette statistique sera établie, les contribuables ne paieront ni un sou de plus ni un sou de moins. Le mieux est de s'exécuter rapidement et de donner vite tous les renseignements demandés pour en être plus tôt quitte.

Nous lisons dans le *Progrès de Saône-et-Loire* :

6e CORPS D'ARMÉE ET 8e DIVISION MILITAIRE

ORDRE GÉNÉRAL

Dans la soirée du 25 mars dernier, un acte sérieux de rébellion s'est produit contre la brigade à pied de Montchanin-les-Mines (département de Saône-et-Loire). Les gendarmes Garreau et Grandjean ont été attaqués, à l'occasion d'une arrestation à laquelle ils venaient de procéder. Assaillis par une vingtaine d'individus, ils ont soutenu une lutte, à la suite de laquelle le gendarme Grandjean a été terrassé. A l'approche du brigadier Guérillot et de deux autres gendarmes accourus avec leurs armes au secours de leurs camarades, toute la bande s'est dispersée.

Grâce à leur sang-froid, à leur énergie comme à l'aide du brigadier, les gendarmes sont parvenus à conserver leurs prisonniers; ils ont également incarcéré l'un des adversaires directs du gendarme Grandjean que ce dernier avait pu maintenir fortement en se relevant.

Le général commandant le 6e corps d'armée et la 8e division est heureux de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres la conduite honorable des gendarmes Garreau et Grandjean et de leur accorder les éloges qu'ils méritent.

Il félicite également le brigadier Guérillot pour l'activité qu'il a déployée en cette circonstance et pour la fermeté dont il a fait preuve en résistant aux injonctions du maire de la commune, qui lui prescrivait le lendemain de mettre un des prisonniers en liberté.

L'attitude de la brigade de Montchanin démontre une fois de plus à quel point la gendarmerie possède l'esprit du devoir et combien la partie honnête de la population peut compter sur cette arme d'élite pour le maintien de l'ordre et le respect des lois.

Au quartier général à Lyon, le 2 avril 1872.

Le général de division commandant le 6e corps d'armée et les 8e et 22e divisions militaires, Signé : BOURBAKI.

Pour copie conforme, le lieutenant-colonel, chef de la 24e légion.

Par une note insérée au *Journal officiel*, les fabricants, marchands ou détaillants de cartes à jouer sont prévenus que les cartes dites d'étrennes, d'annonces, de fantaisie, etc., quels que soient leur usage et leur destination, sont passibles de l'impôt sur les cartes à jouer.

En conséquence, ces cartes ne pourront dorénavant être mises en vente qu'après avoir été revêtues des marques légales de l'Etat, constatant le paiement du droit.

Le scrutin du 6 avril pour l'élection des membres du tribunal de commerce de Villefranche n'ayant donné aucun résultat, les électeurs sont de nouveau convoqués pour le samedi 13 courant.

Des élections auront lieu également ce même jour pour renouveler le tribunal de commerce de Tarare.

M. Flotard, député du Rhône, a adressé au président de l'*Union* nationale du commerce et de l'industrie une lettre, pour lui réclamer le concours et l'appui de la société en faveur de l'Exposition de Lyon et lui en annoncer la prochaine ouverture sous les plus favorables auspices.

M. Thiers et M. de Franqueville, directeur général des chemins de fer, ont reçu hier les délégués du département de l'Isère, qui viennent prier le gouvernement de hâter la construction du chemin de fer de Grenoble à Gap.

Une décision de l'Assemblée nationale avait appliqué aux liqueurs le droit de consommation qui pèse sur l'alcool pur, sans qu'il fût tenu aucun compte de leur plus ou moins grande richesse alcoolique. Liqueurs et alcool étaient soumis au même tarif.

Il est résulté de cet impôt excessif une notable diminution des recettes, et on a dû revenir à un tarif plus modéré.

Une circulaire de l'administration des contributions indirectes prescrit l'application immédiate de l'impôt modifié.

Dorénavant les liqueurs paieront le même droit que l'alcool pur, mais seulement sur les quantités d'alcool qu'elles contiennent.

Les liqueurs renfermant en moyenne 35 0/0 d'alcool, c'est une diminution des deux tiers du droit perçu jusqu'ici.

L'absinthe seule reste en dehors de cette mesure; elle continuera à être considérée comme alcool pur.

Le nouveau tarif a commencé dès hier à être appliqué dans notre ville.

Le *Journal de Genève* a reçu la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans votre journal du 7 courant, sous la rubrique : *Correspondance de Marseille*, une note qui me concerne. Votre correspondant se fait l'écho des calomnies les plus odieuses lancées contre moi par quelques faouilles, dont l'une est l'*Egalité*, de Genève, se prétendant *organe* de l'Internationale.

Je ne répondrai pas aux auteurs de ces élucubrations j'ai voulu leur montrer le mépris et le dégoût qu'ils m'inspirent.

Je veux bien me taire sur les causes qui les poussent à se déshonorer en cherchant à me salir. Je ne provoquerai jamais une discussion qui pourrait faire le jeu des ennemis de l'Association internationale, malgré les efforts que l'on fait pour m'y pousser.

D'ailleurs, et quoique l'affirme votre correspondant, aucune explication ne m'a jamais été demandée par qui que ce soit.

Et, bien entendu, ma dignité me défendait d'y aller au-devant!

Depuis plus de deux mois le Comité fédéral jurassien a commencé à ce sujet une enquête qui serait sans doute terminée si l'on avait pu arguer d'un fait contre moi.

Je déclare, afin que nul n'en ignore, que je n'ai jamais, en aucun temps, trempé dans aucune intrigue politique, monarchique ou républicaine.

Je défie que l'on puisse me prouver le contraire.

Ma résolution est prise depuis bien longtemps de me retirer de la vie militante; — néanmoins, je reste ce que j'ai toujours été : révolutionnaire-socialiste!

Si je me dois à mes amis et à la cause pour laquelle j'ai combattu et été successivement condamné à Lyon, Marseille et Paris, ce n'est pas, certes, en m'abaissant jusqu'au point de me croire *accusé* par certains individus. Non!

Agréez, etc.

A. BASTÉLICA,

Ouvrier typographe, ex-membre *démissionnaire* du Conseil général de l'Internationale, rue de Savoy, 14.

Neuchâtel, 8 avril 1872.

On ne saurait, avec un art plus consommé, écrire une longue lettre pour ne dire en définitive ni *oui*, ni *non*.

La chambre de commerce de Tarare sera renouvelée le 21 avril.

Un arrêté préfectoral convoque à cet effet les électeurs patentés des cantons de Tarare, Thizy, Lamure et Amplepuis.

On se rappelle la conspiration des poudres que le *Salut* avait découverte dans notre ville.

Nous saurons bientôt jusqu'à quel point nous avons été sauvés, et nous avons failli le savoir hier déjà.

La régie des contributions indirectes a en effet donné contravention contre M. Coutret et Donat, directeur de la fabrique du Moulin-à-Vent.

L'affaire devait être jugée hier, les débats ont eu lieu et ont établi que la poudrerie n'avait rien de clandestin, que non seulement le préfet Valentin l'avait autorisée, mais que les plans en avaient été soumis au ministre de la guerre, que d'ailleurs la fabrication avait cessé depuis longtemps et qu'il n'avait été saisi que 62 kilog. de poudre.

Le ministère public a reconnu lui-même que la bonne foi des prévenus ne peut être mise en doute, et qu'il n'y a rien de séditieux dans l'affaire; mais le tribunal a renvoyé à huitaine pour que M. Coutret puisse produire certaines pièces justificatives.

Défenseur, Me Tavernier.

Me Rougier a plaidé pour la régie.

Il résulte d'une communication adressée par M. Rougier, maire de Poulx (Gard), à M. Henri Marès, secrétaire de la société d'agriculture de l'Hérault, que la suie serait un agent à peu près infaillible contre le phylloxera.

Une de ses vignes, attaquée par le phylloxera, a été en un mois délivrée du terrible parasite, alors qu'une autre voisine périssait, faute de soins identiques, M. Rougier ayant voulu procéder par comparaison.

« Toutes les vignes que j'ai traitées par la suie sont préservées, dit M. Rougier, partout elles sont entourées de souches malades. »

M. Rougier donne en ces termes le mode d'emploi :

« Après avoir déchaussé la souche, on répand au pied un demi-kilogramme environ de suie, on recouvre d'une légère couche de terre, ce qui se fait d'un seul coup de pelle; cette seconde partie de l'opération a pour but d'empêcher toute déperdition de suie. (On peut, et je le conseille même pour les points d'attaque, afin d'augmenter l'action du remède, pratiquer, à l'aide d'un pal, trois trous autour du pied de la souche et les remplir de suie.)

« Au bout de quelques jours, une odeur empyreumatique pénétrante se dégage, elle est sensible à une assez grande distance, et en même temps imprègne le sol autour de la souche. S'il pleut, l'eau s'accumule dans le godet laissé au pied de la souche, traverse la couche de suie, se charge des parties solubles que ce corps lui abandonne, et suivant les racines comme un drain naturel, va porter jusqu'aux dernières radicelles les principes dont elle est saturée.

« Cette action de la suie est en même temps prolongée puisqu'elle dégage encore une odeur assez marquée lorsque, l'année suivante, la pioche la découvre. »

Un incendie s'est déclaré hier soir dans la grande rue de la Guillotière, 30. Le feu a éclaté dans un grenier à foin situé au-dessus d'une écurie.

L'incendie a été éteint dans l'espace d'une demi-heure. Le propriétaire du grenier était assuré.

On croit que le sinistre a eu pour cause l'imprudence d'un domestique.

Cette nuit, un vol avec effraction a été commis rue Masson, 5. Les malfaiteurs, qui sont restés inconnus, ont emporté une somme de 120 fr. et quatre draps de lit.

Le sieur Bory (François), demeurant à la Mulatière, a retiré des eaux le cadavre d'un inconnu.

Le *Petit lyonnais* signale à l'attention de la police un ivrogne à jambe de bois qui occasionne dans nos rues et sur nos places publiques des scènes scandaleuses.

La police connaît déjà cet individu: nous l'avons rencontré un jour entre deux agents qui l'emmenaient. L'estropié essayait visiblement d'émouvoir la pitié de la foule, mais sans trop de succès.

Seulement, le lendemain, nous l'avons revu se promenant sur sa jambe de bois comme si de rien n'était.

Il y a un mois à peine, dit le *Salut public*, la fille Serutti était condamnée à quinze jours de prison pour coups et blessures. Elle avait simplement donné un coup de couteau à un jeune homme qui, disait elle, avait tenté de commettre sur elle un attentat à la pudeur.

Conduite dans la maison de Saint-Joseph pour y subir sa peine, cette fille était d'une indiscipline telle que, plusieurs fois, on avait été obligé de la mettre en cellule. Un jour, elle lance à la tête de la supérieure des sœurs chargées de la surveiller une gamelle pleine de soupe. Le gardien-chef et un gardien sont mandés pour conduire cette détenue au cachot. Alors elle oppose aux gardiens une résistance des plus vives, mordant l'un, égratignant l'autre, et lance au gardien-chef un coup de pied qui atteint ce malheureux au bas-ventre. Pendant deux jours, ce fonctionnaire est resté entre la vie et la mort, et pendant huit jours au moins il a dû suspendre son service.

La fille Serutti comparaît devant le tribunal correctionnel sous la prévention de coups et blessures et s'entend condamner à deux mois de prison. En sa qualité d'étrangère, elle doit, de plus, s'attendre à être expulsée, et pour longtemps, du territoire français.

Hier, une demoiselle de dix sept à dix huit ans allait prendre le train de Genève lorsqu'elle pria Mme S... demeurant près de la gare de garder, pendant quelques instants, son petit enfant qu'elle lui confia. La demoiselle en question n'est pas revenue chercher cet enfant.

La fille Favre, atteinte d'aliénation mentale, avait été conduite à l'Hôtel Dieu par un gardien de la paix. Elle en est sortie ce matin et elle a profité d'un moment où elle n'était pas surveillée pour se jeter dans le Rhône, les blanchisseuses sont parvenues avec beaucoup de peine à la retirer du fleuve.

Les petites pluies que nous avons depuis quelques jours, dit le *Journal de Villefranche*, ont fait beaucoup de bien aux prés, aux luzernes et autres plantes fourragères. Les arbustes, les buissons se couvrent de feuillage et de fleurs.

Les arbres à fruits sont aussi tous en fleurs, et si une gelée tardive ne vient pas compromettre les promesses qu'ils semblent devoir tenir, l'année sera exceptionnelle pour l'abondance de toute espèce de fruits.

Lundi, la fête de Vesse Puy-de-Dôme était troublée par une horrible scène.

Un furieux, le nommé Bastide, chiffonnier à Cusset, donnait à sa femme trois coups de couteau, dont un dans le ventre; puis il se précipitait lui-même du haut du nouveau pont et se fracassait le crâne.

La malheureuse femme, transportée aussitôt à l'hôpital de Vichy, expira deux jours après. Ils laissent six enfants!

Hier, c'était la dernière soirée de M. Guyot de Lisle à l'Alcazar.

Comme il faut désormais que la politique se mêle à tout, elle est venue, à propos de certains portraits d'hommes politiques que la lanterne magique venait dessiner sur la toile. Le portrait de M. Victor Hugo a été accueilli par des applaudissements auxquels se mêlaient quelques chuts; le portrait de M. Gambetta par des applaudissements seulement; celui de M. Thiers par des applaudissements frénétiques.

Quand on a vu apparaître MM. Clément Thomas et Lecomte, les deux malheureuses victimes du 18 mars, l'auditoire a été visiblement ému et les a également salués de ses applaudissements.

Aujourd'hui 12, M. Edouard Millaud, député du Rhône, doit plaider à Villefranche pour défendre la ville de Beaujeu contre les frères maristes qui ont été expulsés, après le 4 septembre, des bâtiments scolaires que ces congréganistes occupaient gratuitement depuis 1854.

Il vient de se fonder à Villefranche une société de bienfaisance en faveur des émigrants alsaciens et lorrains.

Cette société se compose d'Alsaciens-Lorrains déjà établis dans le pays. Elle ne recevra dans son sein que ceux dont l'honnêteté et la probité sont reconnues. Plusieurs habitants de l'Alsace et de la Lorraine ont déjà adhéré comme membres correspondants.

L'abbé Perrin, l'ancien vicaire de Saint-Eloi, à Paris, dont nous avons mentionné la condamnation pour participation aux faits de la Commune, est né à Villefranche (Rhône), en 1835. A l'âge de vingt-deux ans, il était ordonné prêtre et partait pour la côte d'Afrique, où il échappa par miracle aux cannibales du Dahomey. En 1860, dégoûté du *missionarisme*, l'abbé Perrin s'embarqua à Sierra-Leone et revint à Paris. L'abbé Perrin était très-lié avec Maroteau et collaborait à la *Sociale*.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* :

« Un triste accident a eu lieu dans les exploitations de la Malafolie. Pendant la nuit du 8 au 9 avril une irruption d'eau s'est produite dans la mine.

« L'irruption des eaux s'est faite par une cassure du rocher, dans des vieux travaux remplis d'eau.

« A six heures du matin, tous les ouvriers avaient pu sortir, à l'exception de huit répartis en deux chantiers; à onze heures, trois ouvriers d'une descente, qu'on croyait gravement compromis, sont remontés au jour sains et saufs; des travaux de sauvetage ont été immédiatement entrepris pour arriver aux cinq autres.

« Nous apprenons ce matin que le sauvetage a donné les plus heureux résultats; hier mardi, vers deux heures du soir, après douze heures d'efforts énergiques, les cinq derniers ouvriers que l'on cherchait ont été ramenés au jour sans blessures, sans mal autre que les angoisses résultant d'une longue captivité dans l'obscurité.

« Les dégâts matériels se réduisent à la perte d'un cheval et à un arrêt d'extraction de dix à douze jours nécessité par le service de l'épuisement. »

Il vient de naître à Saint-Chamond (Loire) un veau-poisson. Voici l'affiche par laquelle les propriétaires de cet animal invitent la population à voir cette grande curiosité :

PHÉNOMÈNE INCROYABLE ET NOUVEAU!

UN VEAU-POISSON,

Né d'une vache de Saint-Chamond (Loire), âgé de trois semaines et plein de vitalité

APERÇU DE L'ANIMAL.

La tête est une tête de veau ordinaire, avec cette différence qu'elle est plus gracieuse et plus expressive;

Le cou est flexible comme un cou de cigogne;

Le reste du corps a la forme exacte d'un poisson;

Des nageoires remplacent les jambes;

La queue (chose bizarre) est moitié de veau, moitié de renard.

N. B. — Le *veau-poisson* de Saint-Chamond n'a aucun rapport avec le phoque, le veau-marin, le veau aquatique et autres amphibies.

On écrit de Mâcon au *Moniteur viticole* :

« Malgré les fêtes de cette dernière semaine, il s'est traité encore quelques parties de vins d'une certaine importance, soit en vins vieux, soit en vins nouveaux. La moyenne des prix des vins vieux 1868, 1869 ou 1870 a été de 95 à 110 fr. la pièce; pour les communes de Sensé, Clissé, Péronne, St-Gengoux et pour les communes de Charnay, Prissé, Davayé, St-Sorlin, la moyenne des prix pour vins vieux est de 110 à 130 francs la pièce, — envasée.

« Pour la récolte 1871, on peut dire qu'en général l'écart est environ de 20 à 25 francs la pièce en dessous dans toutes les communes ci-dessus rappelées — il faut bien le reconnaître, la fermeté dans les prix, va chaque jour en s'accentuant davantage, et si nous ne constatons pas de hausse, nous voyons, chaque semaine, un peu plus de difficulté à pouvoir se procurer les mêmes sortes aux mêmes prix et conditions.

« Autant que nous pouvons le préjuger, nous croyons que si les propriétaires et vignerons diminuaient un peu leur prix, le commerce (malgré la gêne momentanée) se livrerait à des achats assez sérieux et d'une importance proportionnelle à ses besoins.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la maison **Alph. Blache et Cie**, successeur de **Rollin** et de **F. Blache**, 2, *rue Lafont*, dont les réparations viennent d'être complétement terminées, est à même d'offrir à sa nombreuse clientèle un choix aussi complet que varié d'articles de goût et de fantaisie qui ont toujours été l'objet de la réputation acquise par ses prédécesseurs.

Papeterie, fabrique de registres, maroquinerie, objets d'art, glaces et encadrements.

SOCIÉTÉ ANONYME

des Houillères de Saint-Chamond

Emission de 1,725 Obligations.

La Société anonyme des houillères de Saint-Chamond émet un emprunt de 1,725 Obligations de 500 francs l'une.

Ces Obligations rapportent un intérêt annuel de 25 fr. Elles sont émises à 450 francs, payables en cinq années, et remboursables à 500 francs.

Après l'exécution des travaux de recherche auxquels le produit des Obligations est exclusivement consacré, les obligataires auront la faculté d'échanger leurs titres contre pareil nombre d'actions, et de partager ainsi la plus-value qui résultera de leur réussite. Les actions étant aujourd'hui au nombre de 3,275, leur total s'élèvera à 5,000.

La Compagnie de Saint-Chamond évalue à cinq années le temps nécessaire pour terminer les travaux de recherche qu'elle a entrepris, afin de reconquérir en profondeur le système des couches de Rive-de-Gier.

L'étendue de la concession est de 3,532 hectares.

Les travaux déjà exécutés ont, en effet, prouvé que ces couches existaient sous le territoire de la concession de Saint-Chamond, qui embrasse toute la largeur du bassin houiller entre Saint-Etienne et Rive-de-Gier.

Les travaux d'exploitation de Comberigolles et du Plat-de-Gier ont précisé la position et l'allure souterraine de ces couches, et, tout récemment, le puits Saint-Privat, du Plat-de-Gier, recoupait la grande masse de Rive-de-Gier à 538 mètres de profondeur, avec 7 mètres de puissance en charbon d'une excellente qualité.

Une étude nouvelle, dans laquelle la Compagnie a été secondée par l'ingénieur des mines de Rive-de-Gier, qui n'a cessé de suivre les travaux entrepris dans toute cette partie du bassin, a signalé, pour la position d'un nouveau puits destiné à recouper cette couche, un emplacement qui présente toutes les garanties de succès.

Les souscripteurs des Obligations émises s'associent donc à une entreprise dont la réussite n'est plus douteuse. Cette réussite obtenue, les conditions de leur participation comme actionnaires leur assurent au prix de 450 francs, l'action que les fondateurs auront payée plus de 1,000 francs.

La Compagnie de Saint-Chamond leur offre d'ailleurs, comme garanties, une des plus vastes concessions du bassin, libre de toutes dettes, avec des travaux d'exploitation qui, en 1871, ont produit 43,000 francs de bénéfice net; avec un fonds de roulement de 300,000 francs, composé de valeurs réalisables avec des travaux auxquels elle a consacré tous ses bénéfices. Ces travaux comprennent un puits de 400 mètres qui se trouvera promptement relié à celui qui doit recouper la grande masse et en assurer la mise en produit; un second puits de 680 mètres de profondeur, placé vers la région de Saint-Martin à Coailleux. Les travaux exécutés sur son territoire ou dans les concessions limitrophes ont évidemment augmenté sa valeur et si ses titres ont subi une dépréciation, c'est parce que ses produits ont toujours été employés en travaux de recherche dont l'avenir doit profiter, c'est parce que, depuis cinq ans, elle a suspendu ses travaux de recherche, afin de suivre la progression de ceux qui s'exécutaient vers ses limites et d'agir ensuite avec toute sûreté.

A ces garanties la Compagnie a encore ajouté la constitution d'un fonds d'amortissement dont le chiffre minimum a été fixé à 100,000 francs, afin que les bénéfices obtenus en ce moment puissent concourir à l'œuvre incessamment poursuivie des recherches et de l'amélioration de l'entreprise.

Les Obligations ainsi constituées offrent des conditions de sécurité et des éventualités tellement avantageuses, qu'elles peuvent être recommandées à toutes les personnes qui ont confiance dans l'industrie houillère du bassin de la Loire.

—

Les Obligations de la Société anonyme des houillères de Saint-Chamond peuvent être souscrites chez MM. Balay frères et Cie, banquiers à Saint-Etienne, et à Lyon, chez les banquiers désignés par les journaux.

Le premier versement de 90 francs doit être fait en souscrivant, les versements suivants auront lieu par sommes de 90 francs, payables le 1er mai des années 1873, 1874, 1875 et 1876.

2957 (*Voir aux Annonces.*)

DÉPÊCHES DU SOIR

12 avril. — 3 heures du soir.

Paris, 12 avril.

Le conseil de révision a annulé le jugement condamnant Blanqui à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Il a renvoyé l'affaire devant le 3e conseil de guerre.

Madrid, 11 avril.

A Villafranca, province de Barcelone, une bande de 250 carlistes a arrêté le chemin de fer, sans molester les voyageurs, et a coupé le télégraphe.

Le gouverneur de Gerona a télégraphié que les environs de la ville étaient tranquilles.

Des colonnes de troupes ont opéré dans les montagnes.

Les résultats sont inconnus.

A Vich, une ronde de gardes a été organisée par les propriétaires.

Elle a attaqué une bande de malfaiteurs, en a tué deux et en a blessé un.

DÉPÊCHES DU MATIN

12 avril. — 8 heures du matin.

Paris, 12 avril.

L'*Avenir militaire* dit que le rapport général sur la capitulation de Metz est terminé.

La lecture de ce travail a été faite pour la première fois aujourd'hui devant la commission.

Les conclusions ne seront définitivement formulées qu'après l'examen du rapport.

Les avis de l'Alsace et de la Lorraine constatent un mouvement considérable en faveur de l'option de la nationalité française.

Le 9e conseil de guerre a condamné à mort Magnier, capitaine fédéré, pour participation à l'incendie des Tuileries.

On conteste que pour le délai supplémentaire accordé aux compagnies des chemins de fer pour l'exécution du règlement relatif à la livraison des marchandises M. le ministre de la guerre se rende à Besançon.

Les journaux de Madrid ne sont pas arrivés aujourd'hui.

Bourse ferme sans affaires, 55.75, — 88.60, — comptant 55.65, 88.50. — Suez, 316, — Turc, 54.15, — Consolidés anglais, hausse 1/4.

1/4 mille livres ont été versées à la Banque d'Angleterre.

Madrid, 12 avril.

L'*Yberia* dit que les carlistes ont suspendu leur mouvement par ordre supérieur, mais ils donneront bientôt le signal du combat dans les provinces basques.

Londres, 12 avril.

Chambre des communes. — M. Gladstone refuse de communiquer les documents relatifs à l'*Alabama* avant d'avoir reçu la réponse de M. Fisch.

M. Layison propose de demander à la reine qu'elle fasse des démarches pour retirer les traités obligeant l'Angleterre à faire la guerre dans certaines éventualités.

M. Gladstone s'oppose à exprimer son opinion; il dit que les traités n'obligent pas à faire la guerre.

La proposition a été rejetée par 126 voix contre 21.

M. Cochrane dénonce vivement l'Internationale; il se plaint que l'Angleterre lui donne asile.

M. Faiveet défend l'Internationale.

Plusieurs lords attaquent le gouvernement pour présenter un contre-mémoire avant que les demandes indirectes soient retirées.

M. Gladstone dit qu'un contre-mémoire sera soumis aux arbitres avant le 15 avril et accompagné par une note réservant tous les droits et expliquant les conditions dans lesquelles un contre-mémoire doit être soumis.

Le gouvernement anglais a informé M. Schenk de cette démarche; il croit que M. Schenk en a fait part à son tour à son gouvernement.

Le lord juge supérieur représentant l'Angleterre au tribunal de Genève n'ira pas à Genève lundi prochain.

Chambre des lords. — Lord Granville dit que la position actuelle ne doit pas être préjugée par la présentation au tribunal d'un contre-mémoire traitant des demandes indirectes avec une note réservant distinctement le droit de se retirer à l'arbitrage si les difficultés actuelles continuent.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Londres, 11, 6 h. 5 s.

Paris		Rente autrich.	
Emprunt 5 0/0	6	Américains	
Rente 3 0/0	55.12	— 2e série	
Défense	97.75	Lombard	
Italien	68.25	Obligat. nouv.	
Turc	53.25	Espagnol	
Egyptien		Pérou	81.56
Khedive		Consol. angl.	

Vienne, 11, 2 h. 20 s.

Paris	43.60	Rente autr. arg.	69.60
Londres	110.65	— pap.	
Napoléons	8.85	Hongroises	108.75
Autrichiens	379	Obl. lomb. anc.	111.75
Lombards	196	— nouv.	111.75

BOURSE DE PARIS

DU 12 AVRIL

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	55 50	55 65	» 15	» »»
4 1/2 0/0	79 »»	79 »»	8 V	» »»
5 0/0	88 40	88 50	» 10	» »»

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 12 Avril 1872.

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
55 67	3 0/0 Français	55 70	55 75
88 55	5 0/0 Emprunt	88 55	88 60
.... ..	Banque de France	3785 ..	.... ..
68 80	5 0/0 Italien	68 75	68 85
918 ..	Crédit foncier	917 ..	920 ..
446 ..	Crédit Mobilier	445 ..	446 ..
570 ..	Société Générale	570 ..	572 ..
... ..	Crédit Mobil. Espagnol	515 ..	516 ..
... ..	Orléans	845 ..	... ..
1000 ..	Nord	997 ..	... ..
... ..	Paris à Lyon et Médit	890 ..	... ..
862 ..	Autrichiens	861 ..	858 ..
... ..	Nord-Ouest Autriche	812 ..	812 ..
458 ..	Lombards	456 ..	457 ..
305 ..	Suez	315 ..	316 ..
92 6/8	Consolidés	92 7/8	93 ..

COMPAGNIE ANONYME

DES

HOUILLÈRES DE ST-CHAMOND

ÉMISSION

de 1725 Obligations de 500 francs.

TITRES PROVISOIRES NOMINATIFS DONT L'INTÉRÊT 5 0/0 SERA SERVI PAR SEMESTRE AU 1er MAI ET 1er NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE, AU PRORATA DES VERSEMENTS EFFECTUÉS

PRIX D'ÉMISSION :

CES OBLIGATIONS SONT ÉMISES A 450 FR.

PAYABLES SAVOIR :

90 f. en souscrivant, ci ..... **90** »
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1872 ..... **2 50**
90 f. au 1er mai 1873, moins le coupon **87 50**
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1873 ..... **5** »
90 fr. au 1er mai 1874, moins le coupon ..... **85** »
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1874 ..... **7 50**
90 fr. au 1er mai 1875, moins le coupon **82 50**
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1875 ..... **10** »
90 fr. au 1er mai 1876, moins le coupon ..... **80** »

A partir du 1er novembre 1876, le coupon semestriel sera de **12** fr. **50**.

Les souscripteurs jouiront de la faculté d'échanger les obligations libérées en 1876 contre pareil nombre d'actions nouvelles de la compagnie des Houillères de St-Chamond.

Voir la notice insérée dans les journaux :
Le *Mémorial de la Loire* } A Saint-Etienne
Le *Stéphanois* } 13, 14, 15 avril.
Le *Salut public* } A Lyon, 13, 14 15
Et le *Journal de Lyon* } avril.

La souscription sera ouverte à partir du 15 avril courant, à Saint-Etienne, chez MM. Balay frères et Cie, 13, rue des Jardins;

A Saint-Chamond, chez M. Finaz, notaire;
A Lyon } chez MM. veuve Morin-Pons et Morin; P. Galline et Cie. Aynard et Rüffer.

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 avril 1872.

Gros lot : 200,000 fr.; 4 lots de 10,000 fr.; 10 lots de 1,000 fr. En versant 5 fr. par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 12 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
42	Organsins	25	5	5	1	5	»	1	»	»	3570
37	Trames...	9	3	17	»	»	»	4	4	»	2664
56	Grèges....	22	»	4	7	»	»	19	4	»	4088
9	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bobines ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
149		56	8	26	8	5	»	24	8	»	10322
	BALLOTS PESÉS										
1	Organsins	1	»	»	»	»	»	»	»	»	27
1	Trames...	»	»	»	»	»	»	»	1	»	65
68	Grèges....	»	»	»	»	»	57	11	»	»	3264
10	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
80		1	»	»	»	»	57	12	»	»	3356

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois..... 1223
Dernier numéro des laines..... 8
Dernier numéro des ballots pesés..... 525

AUBENAS, 11 Avril.

10 Organsins.....	898	»
2 Trames.....	109	»
9 Grèges.....	738	»
1 Ballots pesés.....	13	»
22 Total.....	1758	»

Opérations de décreusage..... » »
Dernier numéro placé..... 494 »
Total du 1er au 11 avril..... 16421 »

VALENCE, 9 Avril.

3 Organsins.....	215	»
» Trames.....	»	»
2 Grèges.....	84	»
» Ballots pesés.....	»	»
5 Total.....	299	»

Opérations de décreusage..... 2 »
Dernier numéro placé..... 28 »
Total du 1er au 9 mars..... 1885 »

SAINT-ÉTIENNE, 11 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	PERSE	BROUSSE	DIVERSES	POIDS
13	Organsin	4	»	»	4	5	»	»	»	»	»	822 10
16	Trames..	1	»	»	»	12	»	3	»	»	»	1236 11
1	Grèges...	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 31
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
30		6	»	»	4	17	»	3	»	»	»	2059 52

BALLOTS PESÉS

7	Organsin	3	»	»	»	2	»	1	»	»	»	270 22
4	Trames..	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	145 24
»	Grèges...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
11		3	»	»	»	5	»	2	»	»	»	415 46

16 Décreusages..... » Grèges
33 Ouvrées..... 2 Moulinées

THEATRES

Spectacles du 13 avril.

Grand-Théâtre. — Ruy-Blas, comédie. — Chilpéric, opéra-bouffe.
On commencera à 6 heures 1/2.
Théâtre du Gymnase. — Les Maris me font toujours rire, comédie. — Le Choix d'un Gendre, comédie. — Triolet ou l'Enfant de tout le monde, vaudeville. — La Main leste, vaudeville.
On commencera à 7 heures 1/2.

Bulletin météorologique du 12 Avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima	PRESSION baromèt.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
—	A MIDI	—	—	—
+ 7°	+ 17°	0,745	beau	S

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0.85
Sa température..... +10°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.25
Sa température..... +10°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 Mars..... 0.008

AVIS

On désire prêter une somme de **50,000** fr. à un jeune homme ayant un commerce prospère.
S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, numéro 7. 2953

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2881

DEMANDE D'EMPLOI

Un **jeune homme** de la Lorraine désire trouver un emploi comme garçon de recette ou de bureau.
S'adresser au bureau du Journal.

22, QUAI JOINVILLE, 22
LEÇONS D'ALLEMAND
de français et de piano.

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etudes de Mes DEPARDON, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon, et de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en deux lots séparés, en l'étude et par le ministère de Me Depardon, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon,

1° **D'une jolie maison,** située à Sainte-Foy-lès-Lyon, rue Sainte-Marguerite, 6;

2° **D'une vigne**, située en la même commune, territoire du Plan-du-Loup,

Le tout dépendant de la succession de dame Thérèse Goutenoire, veuve de Antoine Bignet.

Adjudication au dimanche cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mises à prix,

Savoir:

Pour le premier lot, de mille francs..... 1,000 f.

Pour le second lot, de mille francs..... 1,000 f.

outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Signé: TERRAS, avoué.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mes Terras et Suc, avoués, et pour voir le cahier des charges, à Me Depardon, notaire à Sainte-Foy, en l'étude duquel il est déposé. 2954

Etude de Me Laurent Pignaud, avoué à Lyon, rue Constantine, no 10.

VENTE

sur licitation judiciaire, entre majeurs, avec le concours des étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt avril mil huit cent soixante-douze, à midi,

En cinq lots, avec enchère générale sur les quatrième et cinquième lot,

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, composée de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardins, terres, pré et vignes, d'une contenance de quatre hectares, dix ares, cinq centiares, située à Lyon et sur la commune de Sainte-Foy-les-Lyon.

Premier lot.

Un tènement cultivé en pré, superficie trente-neuf ares partie sur Lyon, partie sur Sainte-Foy.

Mise à prix..... 4,500

Deuxième lot.

Un tènement complanté en vignes, arbres à fruit et d'agrément, ayant cinquante-trois ares, vingt-six centiares, situé à Lyon.

Mise à prix..... 8,000

Troisième lot.

Un tènement complanté en vignes, arbres fruitiers et d'agrément, contenance de trente-quatre ares dix-neuf centiares, situé sur Lyon.

Mise à prix..... 5,000

Quatrième lot.

Maison d'habitation agencée bourgeoisement, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier étage et grenier. Partie de la cour actuelle dans laquelle se trouvent un puits avec pompe et bassin en pierre, un bâtiment servant de salle de bain;

Une salle d'ombrage plantée en tilleuls, parterre avec arbres d'agrément et arbres fruitiers, de la contenance d'un hectare, cinquante ares, soixante-dix centiares, situées sur Lyon.

Mise à prix..... 30,000

Cinquième lot.

Maison d'habitation et d'exploitation, ayant rez-de-chaussée, premier étage et chambres de domestiques au-dessus. Au rez-de-chaussée, un cuvier, ayant deux cuves cerclées en fer, etc., etc.; écuries et cour, salle d'ombrage, jardin potager, de la contenance d'un hectare trente-deux ares quatre-vingt-dix centiares, situé sur Lyon, et Sainte-Foy.

Mise à prix..... 30,000

S'adresser à Me Laurent Pignaud, avoué poursuivant, à Me Peiron, avoué colicitant, et au greffe pour voir le cahier des charges auquel un plan est annexé.

Pour extrait:

2937 Signé, E. PIGNAUD.

Etude de Me FRANC, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 21.

Vente par licitation

à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots distincts et séparés:

1° D'une **maison**, sise à Lyon, place Saint-Clair, numéro 7;

2° D'un **domaine**, sis sur la commune de Servas (Ain).

Ce domaine est à un quart d'heure à pied de la gare de Servas, qui est elle-même à dix minutes de la ville de Bourg.

Contenance: cinquante-cinq hectares quatre vingt-seize ares cinquante-cinq centiares environ, dépendant de la succession de madame veuve Sériziat.

Adjudication au samedi quatre mai mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mises à prix:

Premier lot..... 100,000 fr.
Deuxième lot..... 25,000

Pour extrait,

Signé: FRANC, avoué,

S'adresser, pour les renseignements, à Me Franc, avoué poursuivant, et à Me Mathian, avoué colicitant; au greffe du tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges, et enfin sur les lieux à monsieur Martin, maire de Servas, à côté de la gare, et, pour visiter le domaine, à monsieur Tuffet, garde champêtre à Servas, également à côté de la gare. 2939

Un ancien militaire **COMPTABLE** demande un emploi dans un bureau ou dans le commerce. Bonnes références.

S'adresser par lettre aux initiales L. B., au bureau du journal. 2810

Etude de Me REYNIER, huissier à Lyon, rue du Plâtre, numéro 8.

VENTE JUDICIAIRE

(Troisième publication.)

Le jeudi, dix-huit avril mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. Feréol, commissaire-priseur à Lyon, à la vente aux enchères publiques, sur le terrain où ils se trouvent, à Lyon, rue Casimir-Périer et en bloc, d'un hangar élevé sur piliers recouvert en tuiles; d'une baraque construite en pierres et pisé, ayant rez-de-chaussée et recouverte en tuiles, et d'un autre hangar servant d'atelier, adossé et à ladite baraque.

Il sera en outre, le même jour et à la même heure, procédé, dans lesdits hangar et baraque, à la vente aux enchères et en plusieurs lots ou en détail, de divers outils et marchandises composant un atelier de charronnage, et d'objets mobiliers, meubles meublants, etc

Le tout saisi au préjudice du sieur Blanc, charron, demeurant à Lyon, rue Casimir-Périer. 2949

A VENDRE

pour entrer en jouissance au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-douze,

UN BEAU DOMICILE

situé aux Avenières, lieu de Burins (Isère), composé de maison bourgeoise, vastes constructions servant de magnaneries et grange en trois corps de bâtiments, avec sept hectares environ de terrain, le tout d'un seul ténement.

Les terrains pourraient être vendus séparément.

Dans la basse-cour flue une borne fontaine dont le volume peut être augmenté considérablement.

Avec un peu de frais, il serait facile d'approprier pour une fabrique de soie les bâtiments, qui se trouvent admirablement situés pour cet usage, au milieu d'une population nombreuse déjà formée à l'industrie de la soie.

S'adresser pour traiter à M. Dubois, propriétaire à Mâcon, et à M. Laurent, négociant à Bourg; et pour les renseignements, à Me Commandeur, notaire aux Avenières (Isère). 2955

AUX PARENTS

Dans la pension du soussigné, on reçoit des jeunes gens qui désirent suivre les cours des écoles supérieures de la ville. Etude des langues modernes et sciences commerciales. Vie de famille, surveillance consciencieuse. Bonnes références. Pour renseignements et programmes, s'adresser à M. Ruegg, professeur de la langue anglaise, à Rapperschwyl, St-Gall (Suisse). — (V.) 2900

Etude de Me ANGLÈS, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de Lyon, 28.

VENTE

aux enchères publiques, devant le tribunal civil de Lyon, en vingt-trois lots

1° DE

CINQ MAISONS

Et de Jardins, Vignes, Chantiers, Entrepôts à Givors

2° D'UN **MOULIN** Sur le Gier, à Echalas, et St-Martin-de-Cornas

3° D'UNE **MAISON** A Arboras, commune de Grigny

4° D'UN GRAND ET BEAU

DOMAINE

Et de Vignes, Prés, Terres, Maison à Chaponost

Indivis entre les héritiers OLIVET

Adjudication au SAMEDI 4 MAI 1872, à midi

Immeubles de Givors.

Premier lot. — **Maison** place du Marché et rue de l'Hôpital, 1. Mise à prix..... 20.000 fr.

Deuxième lot. — **Maison et Chantier,** rue du Canal, 7. Contenance du chantier: 3,390 mètres carrés environ. Mise à prix..... 30.000 »

Troisième lot. — **Entrepôt** chemin du Moulin. Contenance: 783 mètres carrés environ. Mise à prix.... 3.000 »

Quatrième lot. — **Terrain, Estacades** sur le bord du Gier. Contenance: 1,935 mètres carrés environ. Mise à prix..... 1.000 »

Cinquième lot. — **Terrain, Estacades** chemin du Moulin. Contenance: 778 mètres carrés environ. Mise à prix..... 3.000 »

Sixième lot. — **Petit Jardin** chemin du Moulin. Contenance: 155 mètres carrés environ. Mise à prix. 30 fr.

Septième lot. — **Maison et Jardin** rue de Lyon, 14. Mise à prix..... 20.000 »

Huitième lot. — **Maison** sur le Port, 39. Mise à prix..... 3.000 »

Neuvième lot. — **Maison** rue de Rive-de-Gier. Mise à prix..... 5.000 »

Dixième lot. — **Propriété** de Gizard, ayant pavillon, bois d'agrément, vignes, terre, jardin. Contenance: 86 ares environ. Mise à prix..... 12.000 »

Onzième lot. — **Vigne** de Gizard, avec hangar. Contenance: 9 ares 72 centiares environ. Mise à prix... 2.500 »

Immeubles d'Echalas et de Saint-Martin-de-Cornas.

Douzième lot. — **Moulin** de Saint-Lazare, sur le Gier. Mise à prix..... 400 fr.

Immeubles de Grigny.

Treizième lot. — **Maison** et **Jardin,** à Arboras. Mise à prix..... 7,000 fr.

Immeubles de Chaponost.

Quatorzième lot. — **Domaine du Château,** à Chaponost-le-Vieux, composé de maison d'habitation, bâtiments d'expoitation, jardin potager et d'agrément, terres, prés, bois, vigne, vaste étang. Contenance: 13 hectares 43 ares environ. Mise à prix.. 80.000 fr.

Quinzième lot. — **Vigne et Terre** de Côte-Rotie, joignant le lot précédent. Contenance: 2 hectares 20 ares environ. Mise à prix..... 4.800 »

Seizième lot. — **Vignes, Terres et Pré,** joignant le 14e lot. Contenance: 1 hectare 34 ares environ. Mise à prix..... 2.000 »

Dix-septième lot. — **Vigne, Terre et Pré,** joignant le 14e lot. Contenance: 2 hectares 40 ares environ. Mise à prix..... 10.000 »

Dix-huitième lot. — **Jardin,** à Chaponost-le-Vieux, séparé du 14e lot par un chemin public. Contenance: 8 ares environ. Mise à prix..... 1.500 »

Dix-neuvième lot. — **Terre** du Rollier, joignant le 16e lot. Contenance: 72 ares environ, Mise à prix... 4.000 fr.

Vingtième lot. — **Pré et Terre** de Ramière. Contenance: 2 hectares 43 ares environ. Mise à prix.... 3.600 »

Vingt-unième lot. — **Vigne** de la Croix-Ramier. Contenance: 81 ares environ. Mise à prix..... 3.000 »

Vingt-deuxième lot. — **Vigne** du Chabur. Contenance: 2 hectares 52 ares environ. Mise à prix..... 10.000 »

Vingt-troisième lot. — **Maison et Jardin** de la Croix-Charmassin. Contenance: 13 ares 44 centiares environ. Mise à prix..... 6.000 »

Il y aura une enchère générale sur les 5e et le 6e lot, et une autre enchère générale sur les 14e, 15e, 16e et 17e lots réunis.

2883 **ANGLÈS**, avoué.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chûte des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

A VENDRE UNE **VICTORIA** presque neuve, pour un ou deux chevaux.

S'adresser pour la voir, 27, quai Castellane (Brotteaux), au concierge. 2885

On demande à acheter

dans un rayon de cent à cent cinquante kilomètres de Lyon, une

GRANDE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, avec habitation confortable.

S'adresser à Me Joannard, notaire à Lyon, place des Terreaux, numéro 9. 2639

A louer de suite

VASTE BATIMENT

de 33 mètres, pour atelier ou usine, et petite maison le joignant.

Rue de Vendôme, 11.

S'adresser avenue de Noailles, 51, au concierge. 2959

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, no 6, à Lyon.

Mme CHRÉTIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la **stérilité** et ses diverses affections.

Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir,

9, rue de Bourbon, au 1er, Lyon.

UN OFFICIER en retraite demande un emploi de caissier. S'adresser, par lettre, aux initiales Ph. F., au bureau du journal. 2935

TOPIQUE BAUCHIÈRE

M. BAUCHIÈRE est inventeur d'un remède pour guérir les RACES CHEVALINES: *le crapaud, les grappes, les seimes, le couronnement du genou, le farcin, la gale, les plaies d'été, les plaies de collier,* en un mot toutes les plaies de mauvaise nature. — RACES OVINE ET BOVINE (mouton et bœuf): *le piétin, picotte, cocotte et surlangue* — et la gale du CHIEN.

M. BAUCHIÈRE, aprés avoir consacré 23 ans à la découverte et au perfectionnement de son topique, vient le présenter aujourd'hui aux médecins-vétérinaires, propriétaires et éleveurs pour guérir eux-mêmes et très-promptement les maladies désignées ci-dessus, ayant la brochure de 53 pages contenant la manière de l'employer.

En 1862, le ministre de l'agriculture a fait expérimenter le remède par une commission composée d'un inspecteur général des écoles vétérinaires et M. le ministre a accordé à l'inventeur une médaille d'or et une subvention de 1,000 francs à titre d'encouragement, et le rapport a été publié dans le *Moniteur universel* du 18 avril 1862.

En 1864, M. BAUCHIÈRE est allé à l'école vétérinaire d'Alfort à Paris, et après avoir réussi dans plusieurs expérience sur la race chevaline et autres animaux, M. le ministre l'envoya à l'école vétérinaire de Lyon, et nomma une commission composée de trois inspecteurs pour suivre les expérimentations faites par M. BAUCHIÈRE. Les résultats ayant été satisfaisants, M. Rey, professeur de clinique, a envoyé au ministère le rapport qui a été publié dans le *Moniteur universel* du 8 mai 1864. Le sénateur et le comice agricole de la ville de Lyon a accordé une médaille d'or à titre d'encouragement.

Des expériences ont été faites à l'école vétérinaire de Turin (Italie).

Enfin, l'inventeur a obtenu dans diverses villes de France 13 médailles à titre d'encouragement.

Pour les demandes, s'adresser chez l'Inventeur, rue du Canon, 17, à Toulon (Var).

Flacon de 1 litre **24** fr. — 1/2 litre, **12** fr. — 1/4 litre, **6** fr.

Chaque flacon est accompagné d'une boîte de poudre minérale et végétale et de la brochure. 2930

Maladies Contagieuses et de la Peau
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmac. de 1re classe,
RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près l'Hôtel de Ville, à Lyon.*

BOURSE DE PARIS — *Jeudi 11 Avril (de midi 1/2 à 3 h.)*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	55 60	55 50
3 jouissance janvier	31	55 67	55 67
5 0/0 Empr. j. août	cpt	88 45	88 40
5 jouiss. nov	31	88 57	88 55
— D. Esc. j. janvier	cpt	87 85	87 85
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	79 ..	79 ..
Banque de France	cpt	3755 ..	3775 ..
Comptoir d'escompte	cpt	680 ..	678 75
500 f. j. février	31	680 ..	677 50
Crédit agricole	cpt	500 ..	500 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	... ..
Crédit foncier Colon	cpt	... ..	... ..
Crédit foncier	cpt	916 25	916 25
500 fr. — 250 fr. p.	31	922 50	918 75
Société générale alg	cpt	490 50	490 ..
500 fr. — 125 fr. p.	31	625 ..	625 ..
Crédit mobilier	cpt	450 ..	457 50
500 fr. j.	31	450 ..	455 .
Société générale	cpt	575 ..	573 75
500 fr. — 250 fr. p.	31	572 50	570 ..
Est	cpt	512 50	507 50
500 fr. j. nov	31	513 75	513 75
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	892 50	890 ..
500 fr. j. novembre	31	888 75	887 50
Midi	cpt	615 ..	612 50
500 fr. j. juillet	31	615 ..	616 25
Nord	cpt	997 50	1000 ..
400 fr. j. juillet	31	995 ..	1000 ..
Orléans	cpt	838 75	845 ..
500 fr. j. octobre	31	838 75	845 ..
Ouest	cpt	502 50	505 ..
500 fr. j. juillet	31	502 50	502 50
Gaz	cpt	677 50	662 50
250 fr. j. octobre	31	682 50	681 25
Société immobilière	cpt	36 25	38 ..
500 fr. j. janvier 1867	31	36 25	... ..
Ce transatlantique	cpt	250 ..	251 25
500 fr. j. juillet	31	251 25	... ..
Canal de Suez	cpt	290 ..	303 75
500 fr. jouiss. janvier	31	290 ..	305 ..
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	30 5/8	30 5/8
Jouissance juillet	31	.../.	.../
— 3 0/0 intr j. janv	cpt	.../.	.../.
— Différée conv. j. j.	cpt	.../.	.../.
États-Unis 5/20	cpt	105 1/2	105 1/2
Jouissance novembre	31	.../.	.../.
Italien 5 0/0	cpt	68 70	68 60
Jouissance janv	31	68 82	68 80
Dette turque 5 0/0	cpt	53 ..	54 ..
Jouissance juillet	31	.. .	... .
Crédit foncier d'Autriche	cpt	928 75	935 ..
500 fr. jouiss. janv	31	928 75	930 75
Crédit mob. espagnol	cpt	... ..	517 50
500 fr. j. janvier	31	516 25	... ..
Autrichiens	cpt	868 75	860 ..
500 fr. jouiss. janv	31	871 25	862 50
Autrichiens nouveaux	cpt	815 ..	825 ..
500 f. 200 f. p. j. janvier	31	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	458 75	456 50
500 fr. jouiss. nov	31	460 ..	458 75

OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier	425 ..	425 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	217 ..	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	372 50	376 25
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	437 50	437 ..
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	277 50	275 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.	250 ..	250 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	82 ..	82 ..
Ville de Lille 1860 — avril.	91 ..	.. ..
Ville de Roubaix	36 ..	36 ..
Ville de Bruxelles int. 3 fr. mars	99 25	99 25
Guillaume-Luxembourg	... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.	465 ..	460 ..
id. id. 10e id.	89 ..	91 ..
id. id. 1863 id.	450 ..	452 50
id. 3 0/0 id.	410 ..	410 ..
id. 10e id.	78 75	79 ..
Communales mai	362 50	363 75
id. 5e id.	74 50	73 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	108 ..	109 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.	340 ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr.	510 ..	... ..
625 f. R. à 1250 f. — Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1020 ..	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0. juin	... ..	... ..
Hâvre 1854, 5 0/0 septem	947 50	... ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	985 ..	985 ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	940 ..	... ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr. juin.	462 50	462 50
625 f. — Intérêts, 15 fr. — Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	465 .	... .
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. avril.	495 ..	... ..
Bourbonnais janvier	291 ..	292 ..
Médit. 1852-55, gar. id.	303 ..	303 ..
Nord id.	303 ..	303 ..
Orléans id.	296 ..	296 ..
Victor-Emman. gar. avril.	277 50	280 ..
Grand-Central janvier.	290 ..	293 75
Genève 1855 id.	288 75	288 50
id. 1857 id.	283 ..	... ..
Lyon 3 0/0 avril.	290 ..	290 ..
Lyon fusion janvier.	290 ..	289 ..
Lyon 1866 avril.	282 ..	282 ..
Ouest, g. p. l'Etat janvier.	287 50	287 50
Midi, g. p. l'Etat id.	289 50	289 50
Est, g. p. l'Etat juin.	283 ..	283 ..
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	282 50	283 ..
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	287 ..	... ..
Bességes avril.	... ..	... ..
Charentes id.	276 25	283 ..
Romains janv.	183 ..	183 50
Saragosse id.	206 ..	208 ..
Lombards	... ..	... ..
Pampelune octob.	168 75	167 50
Nord de l'Espagne.. avril.	205 ..	206 ..
Portugais janvier	158 75	159 50
Remboursables à 500 fr. — Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	281 25	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.	442 50	442 50
Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f.	490 ..	495 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 fr.	386 25	... ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	377 50	378 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50	478 75	478 75
Foncier suisse 5 0/0	213 75	220 ..
Gaz central	... ..	... ..

BOURSE DE LYON — *Vendredi 12 Avril (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	55 60	55 62	... ..	... ..	55 65
Coupures	... ..	d 10	... ..	d 50	... ..
Porteur	56 ..	d 25	... ..	d 1	... ..
5 0/0 Emprunt.	88 30	88 45	... ..	... ..	88 50
Coupures	... ..	d 25	88 80	d 50	88 70
Libérées	88 ..	... ..	... ..	d 1	... ..
Coupures	... ..		... ..		... ..
4 1/2	79 ..		... ..		... ..
Oblig. Trésor 6 0/0	499 ..	d 5 / 496 ..	... ..	d 10 /	... ..
Italien	... ..	68 85	68 95	68 80	68 95
Coup. 1000	... ..	d 10	... ..	d 50	69 ..
— 100-50	68 75	d 25	... ..	d 1	... ..
Ob. ville de Paris	251 25	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier	... ..	445 ..			
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— 250./2	... ..	... ..	... ..		... ..
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..			
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	888 ..	860 ..	861 ..	858 ..	861 ..
		d 5	863 ..	d 10	
Société Autrich.	858 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... ..	... ..		... ..
		d 5		d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	460 ..	460 ..	457 ..	457 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	... ..
Canal Suez	307 ..	305 ..	312 ..	5 ..	310 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Délégations	215 ..	218 ..	... ..	... ..	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 10	... ..
5 0/0	... ..	... ..	... ..	... ..	... 22
Italien	... .	69 52	69 35	... ..	... 25
	d 5	d 10	d 10	... ..	... ..
Obl. Trésor	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ob. Ville Paris	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	867 ..	... ..	... ..	..1 ..
Autrichien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard	470 ..	... ..	... ..	... ..	..1 50
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez	... ..	318 ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	... ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Venise	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Aix	... ..
Angers	... ..
Tarare	550 ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Montpellier	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	250 ..
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	... ..
H. F., For. et Aciéries de la marine et des chemins de fer	280 ..
De Fourchambault	420 ..
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	... ..
Aciéries et F. de Firminy	... ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	... ..
De Montrambert	280 ..
De Saint-Etienne	228 ..
De Rive-de-Gier	... ..
Roche-la-M. et Firminy	... ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	682 50
Comptoir d'esc. Collet et Ce	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	542 50
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte	... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	... ..
Rue de Lyon	... ..
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	460 ..
Omnibus de Lyon, 90 p.	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	... ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	... ..
Croix-Rousse	... ..
Lits Militaires t. p.	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	940 ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	440 ..
Ville de Lyon 1870	425 ..
Ville de Lyon 1871. Lib.	... ..
Département du Rhône	... ..
Ville de Paris 1865	... ..
Ville de Paris 1869	276 50
Ville de Paris 1871. lib.	250 .